

La Lettre

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale



Dans ce numéro :

Amédée Barnier, la naissance d'un quartier

Vesc, remarques sur le dénombrement de 1861

Fille ou garçon, un choix difficile

La Sainte Inquisition contre Cécile Vachonne, sorcière

Histoire des familles nobles de Saint-Paul-Trois-Châteaux (suite)

Tell Guillaume, en 1839

Les mots croisés de Nadine



3^e trimestre 2018

n° 95

Sommaire

- 2 Mot du Président
 - 3 Présentation du Cercle
 - 4 Présentation du CGMP
 - 5 Vie du Cercle
 - 6 Coin des trouvailles
 - 7 Communiqués
 - 9 Vient de paraître & nouveautés de la bibliothèque
 - 10 Le 3^e fleuve lyonnais
 - 11 Sites utiles
 - 13 Amédée Barnier, la naissance d'un quartier
 - 15 Fille ou garçon, un choix difficile
 - 16 Vesc, remarques sur le dénombrement de 1861
 - 21 L'inquisition contre Cécile Vachonne, sorcière
 - 24 Une erreur est si vite arrivée
 - 27 Tell Guillaume, en 1831
 - 28 Les mots croisés de Nadine
 - 33 Histoire des familles nobles de St-Paul-Trois-Châteaux (suite)
 - 35 Edito du Flash n° 250, 251 et 252 de la FFG
 - 36 La Boutique du CGDP
- Solution des mots croisés de Nadine

Mot du président

Que signaler dans le programme de rentrée du CGDP ?

Un groupe de bénévoles s'active, depuis plusieurs mois déjà, en vue de l'exposition que le CGDP présentera en novembre prochain. Le thème de cette année est consacré aux arts en Drôme provençale (voir page 5). Cette exposition requiert tous les ans un travail important de recherches, de création, de rédaction et de mise en œuvre matérielle de la part de ceux qui y participent. Merci à eux.

Les cours d'initiation à la généalogie reprendront en octobre (voir page 5). Mais, cette année, une nouveauté est proposée : une formation à la rédaction de l'histoire familiale. La première année aura bien sûr un caractère expérimental. C'est en effet un service entièrement nouveau que le Cercle propose à ses membres. Peu de cercles généalogiques se sont lancés à ce jour dans cette aventure, mais nous sentons tous que ce type de service répond à un besoin. Peut-être s'agit-il là d'une piste porteuse d'avenir pour notre association alors que nos services traditionnels sont de plus en plus fortement concurrencés par internet.

Par ailleurs, voici deux dates à réserver :

- La journée des adhérents aura lieu le 18 novembre à Montélimar. Ne l'oubliez pas...

- Le CGDP participera aux Journées régionales de généalogie organisées par nos amis des Hautes-Alpes à Gap les 13 et 14 octobre prochains (voir page 8). N'hésitez pas à y participer nombreux...

Yves DEBOUVERIE

Vice-président

Consignes

Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre : envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

lalettredugdp@geneaz6provence.com

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (colonnes, retraits, etc.)

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies, etc.)

Ont contribué à ce numéro :

Alain AUBERT
 Maayan BAUVET
 Martine BROWN
 Josette et Christian COUTARD
 Marie-Claire et Yves DEBOUVERIE
 Eliane DUBY-ROLLAND
 Christine GARAUD
 Martine LANG
 Nadine MARCEL
 Marylène MARCEL-PONTHIER
 Guillaume MARCEL
 Jean-Paul METAILLIER
 Richard TROOST
 Guy VENTURINI

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
 QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain numéro : **25 octobre 2018**

Le Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.



Nos services et activités

Recherche de patronyme en Drôme provençale :

2 € la recherche par patronyme et par canton
+ 0,20 € par page éditée + frais d'envoi

Relevés systématiques **des registres paroissiaux** catholiques et protestants, et **des tables décennales**

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés pour une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms
des registres paroissiaux, puis **gravure sur CD-Rom**

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

de nos relevés

(manuscrits ou informatisés),

des actes numérisés

des communes de la Drôme Provençale,

des registres de notaires

(liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque

lors de nos permanences

Initiation à la généalogie :
cours, conseils, documentation

Accompagnement à l'écriture d'un livre de famille :
cours et ateliers

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux Journées des Adhérents par an
pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux Congrès ou manifestations organisés par des associations de généalogie

Participation au Forum des Associations de Montélimar (tous les 2 ans)

Edition d'une revue « La Lettre du Cercle » trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Echange de revues
avec d'autres cercles généalogiques

Réponse aux correspondances
démarches diverses

Permanences

Tous les mardis de 10 à 17 heures

Permanences du samedi

au Cercle de 10 à 17 heures (cf. page 5)

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue Saint-Martin – 26200 Montélimar
3^e étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Contacts

Webmaster du site Internet

webmaster@genea26provence.com

Webmaster de la page Facebook

Nadine MARCEL

facebook.com/cgdp.genealogiste

Webmaster des Forums

CGDP

webmaster@genea26provence.com

CGMP

cgmp@genea26provence.com

Adresse électronique du CGDP

cgdp@genea26provence.com

Contact généabank

cgdp_geneabank@orange.fr

Rédacteurs en chef de la Lettre

Yves et Marie-Claire DEBOUVERIE

lalettredugdp@genea26provence.com

Téléphone

Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Guy VENTURINI

Président

06 11 33 66 08

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre **Généalogique du Midi Provence**.

Le C.G.M.P. est membre de
la **Fédération Française de Généalogie (FFG)**



Conseil d'administration

LE BUREAU

Président

Guy VENTURINI

Vice-président

Yves DEBOUVERIE

Vice-présidente

Marie-Thérèse LAUZIER

Secrétaires

Mireille BERARD-PREL

Marilou SIMIAND

Trésorière

Françoise VERNEDE

Trésorier adjoint

Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT

Marie-Claire DEBOUVERIE

Pierre GOUDON

Guillaume MARCEL

Marylène MARCEL-PONTHIER

MEMBRE D'HONNEUR

Odette BLANC

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 28 €

Dans ce montant, sont comprises

La Lettre du Cercle et les cotisations

au C.G.M.P. et à la F.F.G.

Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations
209, boulevard du Temps-Perdu
04100 MANOSQUE
Tous les samedis du mois de 14h à 18h
jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr
Site : www.genea04.fr

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

19, rue de France
05000 GAP
Vendredi de 14h30 à 18h30
postmaster@agha.fr site : www.agha.fr

06

CEGAMA

Maison des Associations
06330 ROQUEFORT-LES-PINS
contact@cegama.org site : www.cegama.org

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Siège administratif :
194, rue Abbé de l'Épée
13005 MARSEILLE
Permanence : lundi de 14h à 19h
agbdr@wanadoo.fr site : www.ag13.org

Aix-en-Provence

Le Ligoures
Place Romée de Villeneuve
Vendredi de 14h à 20h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens
Le Logis Neuf
2^e et 4^e jeudis du mois, de 14h à 17h30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon
2^e et 4^e vendredis du mois de 17h à 19h

Châteauneuf-les-Martigues

Place Bellot
2^e et 4^e mardis du mois de 18h à 19h30

Eyguières

Centre culturel
Rue Bel-Air

La Ciotat

Archives communales Mairie
1^{er} et 2^e mercredis du mois de 14h à 17h30

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet
Jeudi de 15h à 19h30 et le 1^{er} samedi du mois de 13h30 à 18h30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative
Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)
2^e jeudi du mois de 14h30 à 18h00
(avec cours de paléographie)

Venelles

Le Triboulet
Impasse La Roberte
3^e samedi du mois de 14h à 19h

20

Recherche sur l'Histoire des Famille Corses (RHFC)

Maison de la Corse
69, rue Sylvabelle
13006 MARSEILLE
Tous les lundis de 14h30 à 17h
rhfc.corsica@gmail.com
Site : www.genealogie-rhfc.fr

83

Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes
298, av. du Parc des Myrtes
83700 SAINT-RAPHAEL
2^e jeudi et 4^e samedi de 14h30 à 17h30
cgenea83@free.fr
Site : cgenea83.free.fr

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard
31 ter, avenue de la Trillade
84000 AVIGNON
Mercredi (sauf jours fériés) de 13h30 à 18h et dernier samedi du mois 14h à 18h
courriel.cgvaucuse@gmail.com
Site : www.cgvaucuse.org

Antenne de Bonnieux

1^{er} et 3^e jeudis du mois : généalogie et informatique
2^e et 4^e samedis du mois : généalogie
Un vendredi par mois (dates à définir)



Un Forum pour les adhérents du CGMP :

c-g-m-p@yahoogroupes.fr

La vie du Cercle

Les permanences du samedi se tiendront les 6 octobre, 3 novembre et 1^{er} décembre 2018.

La 2^e Journée des Adhérents aura lieu le 18 novembre à Montélimar.



Exposition : Les Arts en Drôme Provençale !

L'exposition annuelle du Cercle sera présentée dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville de Montélimar du 23 au 30 novembre 2018. Le vernissage aura lieu le vendredi 23 à 18 heures. Au programme :

Les peintres et sculpteur

Une étude sur l'histoire de la peinture

Félix Clément, peintre donzérois du XIX^e siècle

Joseph-Xavier Mallet, peintre du Rhône et de l'Ardèche

Louis-Emile Charpenne, peintre montilien du XX^e siècle

Alfred Loudet, peintre montilien du XIX^e siècle

Louis Farjon, peintre du XVIII^e siècle

Louis Henri Deschamps, peintre montilien du XIX^e siècle

François Régis Chaumartin, sculpteur de Montélimar

Une présentation de plusieurs célébrités : écrivains, journalistes, poètes, correspondances célèbres (Madame de Sévigné), félibres et écrivains pour enfants

Les musiciens

Alphonse Planel, compositeur et éditeur de musique, directeur de la Lyre Montilienne (1868- 1947)

Adèle Clément, violoncelliste de renom international, de Puy-Saint-Martin

Les écrivains

René Barjavel, écrivain du XX^e siècle

Simone Chamoux, historienne locale et créatrice du CGDP

Adrien Bertrand, écrivain et journaliste natif de Nyons

Et les autres

L'art des verriers entre Montjoyer et Montjoux, Grignan et Charols

Une étude : Le Diois, terre de mémoires et terre d'arts



Les cours reprennent !

Les cours d'initiation à la généalogie commenceront le 9 octobre. Ils s'adressent principalement aux personnes novices en généalogie, mais ils peuvent également intéresser certaines personnes qui ressentiraient le besoin d'un petit recyclage ou d'un complément d'information. Ils sont dispensés d'octobre à juin, à raison de deux heures par mois.

Nouveauté de cette année : « Livre de famille, comment écrire l'histoire de sa famille ? ». Pour cette activité, les cours commenceront le 18 septembre.

Vous souhaitez écrire l'histoire de votre famille, mais vous ne savez pas comment vous y prendre. Le CGDP vous propose :

- quatre cours d'initiation pour découvrir les possibilités offertes, se poser les bonnes questions, définir et structurer le projet, choisir la forme de l'édition...
- suivis de plusieurs ateliers, à définir selon vos besoins, pour passer des idées à l'écriture.

Lieu : dans notre local au 3^e étage Nord de la Maison des Services Publics, 1 avenue Saint-Martin à Montélimar

Pour vous inscrire :

- téléphonez au 04 75 51 22 03 (uniquement lors des permanences du mardi)
- ou envoyez un mail à l'adresse mcdebouverie@orange.fr

▶ *Le pique-nique annuel des bénévoles du*

Cercle

Cette année, le pique-nique des bénévoles du Cercle a eu lieu à la mi-juin au **Château de Mérindol-les-Oliviers** où l'accueil du propriétaire, Daniel M., a été particulièrement chaleureux. Avec beaucoup de patience, il a guidé les bénévoles dans le labyrinthe des pièces meublées et joliment décorées de la tour qu'il a restaurée pendant de nombreuses années. Démantelé en 1623, il ne reste du château que quelques vestiges dont cette tour.

De cet édifice, on domine tout le paysage alentour : les champs d'oliviers au premier plan et les monts du Luberon.

Les bénévoles ont ensuite déjeuné sur la terrasse. Pendant que certains ont fait la sieste sous les chênes, d'autres sont allés visiter le hameau et le cimetière tout proches. Un grand merci de la part de tous à Daniel M. pour sa disponibilité et à Guillaume Marcel pour cette idée et son organisation !



▶ *Coin des trouvailles*

Mariage d'un Drômois de Chabeuil (26) - Transmis par Jean-Philippe Guillemant, via Jean-Paul Métailler

- x le 21/11/1791 à Bregille, faubourg de Besançon (Doubs),
- Pierre FERLIN, âgé de 27 ans, fils de Joseph FERLIN, marchand à Chabeuil, département de la Drôme, et de Catherine PREMIER
- Marguerite CHARBONNIER, âgée de 30 ans, fille de + Nicolas CHARBONNIER, laboureur à Vesoul, et de Françoise CORNU

Archives municipales de Besançon : <http://memoirevive.besancon.fr/ark:/48565/a011283941601GIJY9b/1/724>>

Décès d'une Drômoise de Piégon (26) - Transmis par Marie-Dominique Germain-Ciamin, via Jean-Paul Métailler

- † Sépulture le 27/04/1700 à Varages (Var) de Catherine JULIENE, décédée le 26
- âgée d'environ 66 ans
- femme de François ESTELLON, native de Piegond en Dauphiné
- habitant Avignon au domaine de notre Saint Père le Pape

Communiqués

▶ 33^e Congrès international de généalogie et d'héraldique à Arras

Ce congrès aura lieu du 2 au 5 octobre 2018 à Arras.



Au programme :

De nombreuses excursions patrimoniales et gastronomiques seront organisées.

Le thème général des **conférences** est : « **Généalogie et héraldique, entre guerre et paix** ». Les approches des **conférenciers** :

- ◆ la glorification des valeurs et des exploits guerriers grâce à l'héraldique ;
- ◆ les armoiries mettant en avant le refus de la violence et les valeurs de paix ;
- ◆ les interactions entre l'héraldique et les autres systèmes emblématiques militaires (vexillologie, insignes, uniformes...);
- ◆ les utilisations de l'héraldique dans les discours célébrant la guerre ou la victoire, honorant les soldats et les victimes ou appelant à la paix ;
- ◆ archives publiques et archives privées : destruction ou transport, sauvegarde ou reconstitution ;
- ◆ les généalogies de soldats, les dynasties militaires et la transmission de la mémoire des guerres ;
- ◆ les victimes de guerre, civiles ou militaires : de l'inhumation au recensement, de la mémoire gravée à la mémoire numérisée ;
- ◆ les populations réfugiées et les migrations liées aux nouvelles frontières.

L'ensemble du programme peut être consulté sur le site dédié à la manifestation : <http://www.arras2018cigh.com/>

▶ Gene@2018

C'est lors de l'assemblée générale de la **Fédération Française de Généalogie** que le forum **Gene@2018** a été officiellement annoncé. **Cette manifestation aura pour thématique « Généalogie et ADN ».**

Il aura lieu le **samedi 15 décembre 2018** !

Cet évènement, organisé d'ordinaire en septembre, a été repoussé en raison de la tenue du 33^e congrès international de généalogie et d'héraldique à Arras (cf. article ci-dessus).

▶ *XXIV^{es} Journées Régionales de Généalogie à Gap*

Les journées régionales de généalogie auront lieu à Gap les 13 et 14 octobre 2018 et seront organisées par l'**Association généalogique des Hautes-Alpes (AGHA)** et le **Centre généalogique du Midi-Provence (CGMP)**. C'est l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les autres adhérents des associations constituant le CGMP et les nombreux visiteurs.

Le thème sera « **La généalogie à l'école** ».

↳ Rendez-vous au Centre Municipal Culture et Loisirs
boulevard Pierre et Marie Curie à Gap, **de 10 h à 17 h, entrée libre.**

35 exposants seront présents sur place (associations généalogiques, éditeurs, sociétés savantes...).

Visites — Uniquement le samedi, Archives diocésaines (à 10 h 15 ou 17 h 15, 25 personnes), Archives départementales (à 14 h ou 15 h ou 16 h, 15 personnes) et fonds anciens de la Médiathèque de Gap (10 h 15 ou 14 h, 12-15 personnes).

Nombreuses expositions et jeux — dont celle réalisée par les enfants de l'école des Orres avec la participation de l'AGHA, celle des instituteurs des vallées haut-alpines dès le XVII^e siècle, des généalogies d'institutrices et instituteurs haut-alpins tels Emilie Carles, les époux Freinet...

Au programme des conférences :

- samedi à 14 h, "*Comment intéresser les jeunes à la généalogie ?*" par Evelyne Duret, présidente de l'association "Les jeunes et la généalogie" (durée 1 h)
- samedi à 15h15, "*Comment utiliser FamilySearch pour retrouver ses ancêtres italiens ?*" par Sylvain Athenour, responsable des projets pour l'Europe francophone (durée 1 h 30)
- dimanche à 10h15, "*Gap en écoles ...Pages d'histoire*" par Jean-Pierre Jaubert, historien (durée 1 h)
- dimanche à 14h, "*L'e-service des Archives départementales des Hautes-Alpes : un outil de diffusion numérique*" et "*Généalogie et école : présentation des sources conservées aux Archives*" par Jean-Bernard Moné, directeur des Archives départementales des Hautes-Alpes, et Edwige Febvre, assistante de conservation (durée 1 h 30)

Remise des prix Paul Gueyraud et Yvan Malerte le dimanche 14, suivi d'un apéritif offert par l'AGHA

Inscription obligatoire pour les visites et conférences

Contact : Association généalogique des Hautes-Alpes (AGHA), 19 rue de France, 05000 Gap, tél. : 04.92.51.99.63, courriel : correspondance@agha.fr – site Internet : www.agha.fr



▶ *A vis de décès*

Les bénévoles du CGDP font part des décès :

le 7 mai 2018, d'**Alain Eyraud**, mari de Mireille Eyraud, fidèle adhérente depuis de nombreuses années.

Le 4 juin 2018, de **Georges Weiss**, mari de Janine Weiss, adhérente de longue date.

Et de la **maman de Daniel Linsolas**, adhérent et bénévole actif.

Les bénévoles du CGDP s'associent à leur peine.



Vient de paraître & les nouveautés de la bibliothèque

► **Dictionnaire des coquins et débauchés déportés au XVIII^e siècle au Canada**, Martin et Josée Trétreault, Ed. Archives et Culture, avril 2018

Une adhérente nous a indiqué ce dictionnaire qui pourrait être très utile aux généalogistes ayant des ancêtres ou des collatéraux déportés au Canada au XVIII^e siècle :

« Mais qui sont au juste ces « coquins » et ces « débauchés » déportés en Nouvelle-France par ordre du roi à la demande de leurs familles pour toutes sortes de raisons que leur jeunesse à elle seule n'expliquait pas? Sait-on que plus d'une centaine de fils de famille, nobles et bourgeois pour la plupart, furent exilés au Canada durant la première moitié du XVIII^e siècle par lettre de cachet? Ces fils de famille, dont la jeunesse orageuse et libertine avait excité l'indignation de leurs parents, sont longtemps demeurés franchement énigmatiques aux regards des chercheurs. Pour quelles raisons les a-t-on forcés à l'exil? Quels ont été leur place, leur état, dans la colonie? Comment ont-ils survécu par-delà l'exil à leur condamnation? Se sont-ils assagis? Ont-ils fait souche? Voilà autant de questions auxquelles les auteurs se proposent d'apporter des réponses à la lumière de leurs récentes recherches dans les archives de la Bastille, de la Lieutenance de police de Paris et de Bicêtre. Les auteurs ont reconstitué les parcours de plus de cent de ces jeunes aux parcours brisés, mais chargés de sens. Ces récits pour le moins mouvementés, souvent même tragiques, illustrent, chacun à leur manière, des cohésions familiales rompues par le comportement estimé déviant d'un de ses membres. Le travail de Martin Tétreault et de Josée Tétreault jette une nouvelle lumière sur l'un des chapitres les plus dramatiques de l'émigration pénale en Nouvelle-France. »



M^{me} Eliane Duby-Rolland nous a signalé cet ouvrage en raison de son intérêt pour les généalogistes ayant des ancêtres ou des collatéraux déportés au Canada au XVIII^e siècle et aussi parce qu'un Drômois, Jean Pierre François SARROBERT (1719-1755), fait partie de ces déportés (cf. page 134).

Vendu dans les librairies au tarif de 14 €

► **Le trésor de Sauzet**, Cahier n° 5, Les Cahiers du Portalac, Histoire et patrimoine, 2018

Ce cahier présente l'étude du « trésor de Sauzet » découvert par hasard en 2000 à Sauzet par un maçon lors de travaux de démolition. Il est daté de la fin du XVI^e siècle. La poterie dans laquelle il est resté pendant tout ce temps contenait 134 monnaies, d'argent essentiellement.

[sauzet.portalac@gmail.fr] [<http://www.sauzet.portalac.fr>]

Cet ouvrage peut être acheté à la bibliothèque de Sauzet au prix de 6 €. Il peut être emprunté et consulté à la bibliothèque du CGDP.

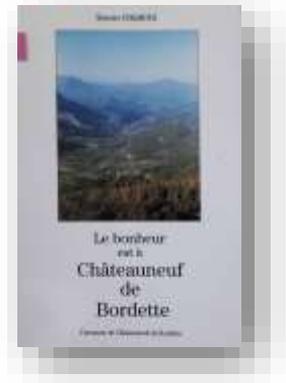


Le bonheur est à Châteauneuf-de-Bordette, Simone Chamoux

Don de Mireille Bérard-Prel

« Le temps était superbement clair et doux. Une bonne odeur de boulange montait du four communal à la rencontre des fragrances de la fin de l'été. Le vin gouleyait gaiement dans les carafes. Tout Châteauneuf était là, ou presque. Et quand je dis tout Châteauneuf, il ne faut pas comprendre seulement les habitants de Châteauneuf. Il y avait aussi ceux qui sont nés ici et qui reviennent à chaque fois qu'ils le peuvent, et ceux qui aiment la vallée. Tout simplement.

Le président du Conseil général commença son discours par un retentissant : « Le bonheur est à Châteauneuf-de-Bordette ». Est-ce vrai ? Après bien des années de recherches, Simone Chamoux a essayé de sortir d'un oubli moins profond l'histoire de cette vallée bleue lovée aux confins de la Provence et du Dauphiné. »



Histoire de Rochefort-en-Valdaine, Michèle Bois et Gabriel Giffon

« C'est autour du donjon de Rochefort-en-Valdaine que les auteurs ont voulu rendre à ce village de la Drôme provençale son passé, sa fierté et son identité. Cet ouvrage est avant tout la somme de passions partagées par les différents acteurs pour leur village et son histoire. Ils ont bien voulu faire revivre un passé dont ils se souviennent, disant avec simplicité leur attachement à leur pays. Les auteurs n'ont fait que les écouter et traduire à partir de faits vécus les liens nombreux qui existent entre le passé et le présent et qui nouent également l'avenir. Marchant "à reculons" dans l'histoire de Rochefort, le lecteur pourra ainsi mieux comprendre leur amour pour ce village et la fierté qu'ils tirent d'en connaître l'histoire. »



Ces deux ouvrages sont empruntables et consultables à la bibliothèque du CGDP.

Le troisième fleuve Lyonnais après le Rhône et la Saône

En novembre

N'oubliez pas le troisième jeudi du mois
Pour consommer sans modération et plaisir,
De ce nectar apprécié des gueux jusqu'aux rois,
Videz votre verre, faites vous resservir !

Ce beaujolais nouveau ne vieillira pas là,
Dans cette cave, parmi les noms prestigieux,
Tel que, Bordeaux, Bourgogne, je m'arrête là.
La liste est longue des vins bénis des dieux.

Si vous refusez de goûter ce breuvage,
Bien vous en prends, c'en fera plus pour les amis
Qui, à votre côté, étant bien moins sages,
N'attendent qu'une chose, qu'un verre soit remis !

Alain AUBERT





Sites utiles !

► Tv Val de Drôme

Ce site met à la portée de tous les **69 productions vidéos qui recueillent la mémoire vivante** dans le Val de Drôme à travers des témoignages. Il est géré par l'**association Vidéo Val de Drôme**. Le président est Jacques Mouriquand ; le coprésident, Gilles Xueref ; la secrétaire, Marie-France Xueref, la trésorière, Janka Kaempfer.

Cette association vit essentiellement des dons des particuliers, même si, reconnaissance oblige, certaines institutions versent aujourd'hui des subventions.

Parmi les vidéos, on peut citer :

- ◆ La transhumance, pour combien de temps ?
- ◆ Le sourcier de Soyans
- ◆ Ils chantaient les Mai
- ◆ Un siècle d'usine à billes à Blacons
- ◆ L'histoire des cinémas de Crest
- ◆ L'homme qui siffle aux oiseaux
- ◆ Ces commerces disparus
- ◆ Lorsque la diligence était à l'heure
- ◆ Le boucher ambulant et sa bonne viande
- ◆ Le facteur photographe de Puy-Saint-Martin
- ◆ Etc.



Die, un trésor de 800 plaques !

Cette vidéo a été mise en ligne en septembre 2017. Elle narre l'histoire incroyable des plaques photographiques stockées dans un grenier pendant une centaine d'années.

Les 800 plaques photographiques de Jules Rolland, industriel de Die, ont été retrouvées dans le grenier familial par son arrière-arrière-petite-nièce. Avec l'aide de sa famille, elle les a restaurées. Cette découverte fait l'objet de ce documentaire.

C'est un voyage dans le temps illustré par toutes les photographies prises par Jules Rolland de 1890 à 1920 : « *les paysages du Diois, les pique-niques endimanchés, la pêche à la truite dans les gorges, les meetings aériens, les paysans en godillots, etc.* »¹

Ce trésor du patrimoine, Juliette Rolland l'a présenté dans les médiathèques et les maisons de retraite.

A voir absolument : <https://tvvaldedrome.com/>

Article de presse transmis par **Nadine MARCEL**

¹ Le journal Marianne, du 1^{er} au 7 septembre 2017, article « La chambre des souvenirs », page 36 à 39

▶ *Grand-Mémorial*

Ce site est à la fois **un hommage à tous les combattants** de la Première Guerre Mondiale et **un outil de recherche** culturel, scientifique et pédagogique.

Il a été nécessaire de numériser les documents conservés par les conseils départementaux (Archives départementales), par les Archives nationales et par le ministère de la Défense, et de les indexer nominativement avant leur mise en ligne sur internet. Enfin, un accès depuis une base nationale et des bases départementales a été mis en œuvre pour la visualisation des images.

Ce site permet d'interroger l'ensemble de ces données :



<http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

Les bases — « Les données d'indexation de 61 services partenaires qui ont fourni l'accès à leurs bases sont accessibles. C'est un point d'entrée unique à plus de 4,6 millions de matricules de soldats des classes combattantes de la Grande Guerre et à l'ensemble des 1,4 million de fiches des Morts pour la France. »

Les journaux des unités — L'ensemble des journaux de toutes les unités a été numérisé, indexé et mis en ligne, soit un corpus d'environ 3,3 millions de pages.

Les sépultures et les monuments aux morts — « La base *Sépultures de guerre* du site *Mémoire des hommes* est aussi accessible par ce site. Elle comprend aujourd'hui 660 000 noms et permet de connaître le lieu d'inhumation des personnes décédées au cours des conflits contemporains, également celles de la guerre de 1870-1871, reposant dans les nécropoles nationales et les carrés militaires communaux entretenus par le ministère de la Défense. »

Etat de la numérisation et de l'indexation dans les départements



Amédée Barnier, la naissance d'un quartier



Rue Saint-James, Montélimar

Une rue au quartier de Nocaze commémore Amédée Barnier, un entrepreneur.

Cette famille Barnier est installée à Die en 1841 : François y est gendarme de la brigade. Il est né vers 1812 et il est marié avec Sophie Moutier. Le couple donne naissance à trois enfants : François, le 15 août 1841, décédé à l'âge de 15 mois, Héloïse, le 30 janvier 1843, décédée à l'âge de sept mois, et enfin Amédée, le 29 mai 1844. Puis le gendarme est muté à Loriol et c'est là qu'il réside en 1879 lorsque son fils Amédée se marie.

Le 4 juin 1879, effectivement, Amédée, entrepreneur à Lyon, épouse Ernestine Farkas, née le 31 mars 1849 à Prisbourg (Hongrie), fille de Jean, demeurant à Wartteng (Hongrie) et de Christine Farthoser. Le couple déclare en même temps quatre enfants nés à Karlsdorf, en Autriche : Ernestine-Angèle-Cécile, le 31 mai 1873, François-Ernest-Eugène le 5 septembre 1875, Alexandre-Gustave-Albin le 21 juillet 1877, et Marguerite-Blanche-Berthe le 30 septembre 1878. Peut-être ont-ils eu d'autres enfants en ce lieu ? Quoi qu'il en soit, c'est en France que naît Marcelle-Irénée-Odette-Violette le 2 juin 1884. Et plus particulièrement à Montélimar !

Car Amédée, entrepreneur de Travaux-Publics, vient d'acheter pour le prix de 53 100 francs, le domaine de Nocaze et son moulin appartenant auparavant à la veuve Cogne et vendus aux enchères.

Le couple aura encore cinq enfants : Marcelle-Ernestine le 10 décembre 1885, Emile-Charles-Louis le 5 mai 1887, Renée-Marie-Valentine-Audette le 28 juin 1889, Georges-Emile-Rodolphe le 3 avril 1891 et Marie-Thérèse le 12 mars 1894. Amédée a alors 50 ans, son épouse 45.

L'intéressé ne manque pas d'idées et, en 1899, alors que le faubourg Saint-James est en plein essor, il vend les terrains qui longent la N7 à partir du pont de pierre jusqu'à l'école de filles pour construire des pavillons avec jardin.

Puis en janvier 1901, il fonde une sucrerie sous forme de coopérative agricole sur son domaine de Nocaze. Le *Journal de Montélimar* s'en félicite, rappelant que les agriculteurs montiliens expédiaient jusqu'alors leurs betteraves à Laudun-l'Ardoise dans le Gard, supportant 1,50 franc de transport par tonne, réglant ensuite les frais de retour des pulpes utilisées pour l'engraissement des bestiaux. Avec une sucrerie à Montélimar, c'est un énorme gain ! L'hebdomadaire ajoute qu'Amédée Barnier est allé en Allemagne et dans le Nord de la France afin d'étudier sur place cette question. Le capital de 1 500 000 francs est déjà constitué. « *Mais pour que la sucrerie fonctionne, il est nécessaire qu'elle ait un minimum de production de betteraves assuré. Ce qui ne devrait pas poser de problème car les agriculteurs seront intéressés aux bénéfices en fonction des parts coopératives qu'ils détiendront* ». Effectivement la sucrerie est lancée, mais personne ne sait combien de temps elle a duré.

Parallèlement, Amédée vend, en mars 1901, tous les ustensiles servant à la vigne et à la culture qu'il détient dans son domaine : un alambic fixe de 200 litres, un appareil à sulfater, des fils d'acier galvanisés, des paniers ronds pour l'expédition directe en Angleterre des fruits et des tomates, etc.

Mais il est durement touché cette année-là par le décès de trois de ses enfants : Renée-Marie-Valentine-Audette, à l'âge de 14 ans, Marcelle-Ernestine à l'âge de 16 ans, et enfin Amédée-François-Eugène, cuisinier à Nice, à l'âge de 26 ans. L'état civil ne dit pas de quelle maladie ils sont morts.

En 1906, la municipalité envisage un temps de lui acheter son domaine pour le transformer en annexe de la caserne, puis elle y renonce !

En 1908, Amédée met en vente l'usine de moulinage de Nocaze, mue par la force motrice hydraulique, et l'ensemble du matériel, dont 400 tavelles.

Les terrains sont tous achetés et les maisons construites. Amédée demande alors au conseil municipal d'intégrer la rue créée pour les desservir dans le domaine public. La municipalité est d'accord sous réserve que l'intéressé « perce » l'accès jusqu'à la rue des Grèzes. Elle lui de-

mande également l'autorisation d'ouvrir des fenêtres dans le mur de l'école de filles, contigüe à sa propriété.

Le 6 mai 1911, nouveau coup du sort, le *Journal de Montélimar* annonce la mort de son fils Alexandre-Gustave-Albin qui, revenant de New-York, a succombé à une indisposition subite.

En 1931, tous les engagements respectifs pris par la Ville et par Amédée sont remplis et la rue prend alors le nom de l'ancien entrepreneur.

En 1934, alors qu'Amédée vient de décéder, la municipalité adopte le projet, déposé par les héritiers, de construire un lotissement au quartier de Nocaze. Ils ne sont à ce moment-là plus que cinq :

- Ernestine-Angèle-Cécile épouse Fournier,
- Jeanne épouse Commandeur,
- Rose, entrée en religion sous le nom de Mère Benoît au couvent des trappistines,
- Rodolphe,
- et Marie-Thérèse.

Marylène MARCEL-PONTHIER, *Extrait des Chroniques Montéliennes – tome 4*



Fille ou garçon... un choix difficile

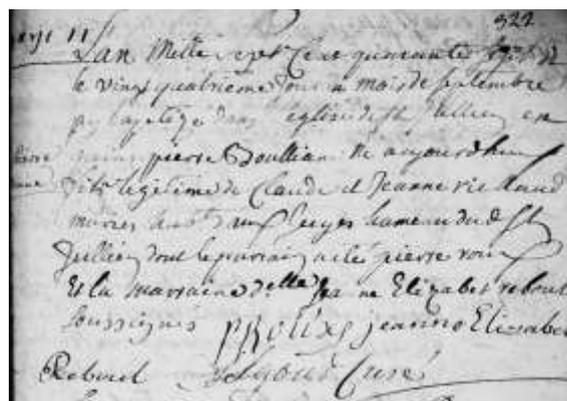
A la fin du mois de septembre 1747, la famille de Bouillanne (Boulliane) de Saint-Julien-en-Quint présente un garçon pour le faire baptiser par le curé de la paroisse. Il est nommé Pierre comme son parrain. La sage-femme a-t-elle abusé d'un remontant ou est-elle débutante ou encore l'anatomie de l'enfant prête-t-elle à confusion ? Quoi qu'il en soit, une quinzaine de jours plus tard, la famille demande que soient modifiés le sexe et le prénom de l'enfant dans l'acte de baptême. Pierre est une fille qu'il est urgent de nommer « Henriette » !

L'acte ci-dessous a été transmis et transcrit par Martine BROWN

[5Mi 174-R1, vue 356] Saint-Julien-en-Quint

« L'an 1747 le 24^e jour du mois de septembre j'ay baptisé dans l'église de St Jullien en Quint **pierre Boulliane** né aujourd'huy fils légitime de **Claude et Jeanne Richaud** mariés habitant aux Juges hameau de St Jullien dont le parrain a été pierre roux et la marraine Delle Jeanne Elizabeth reboul

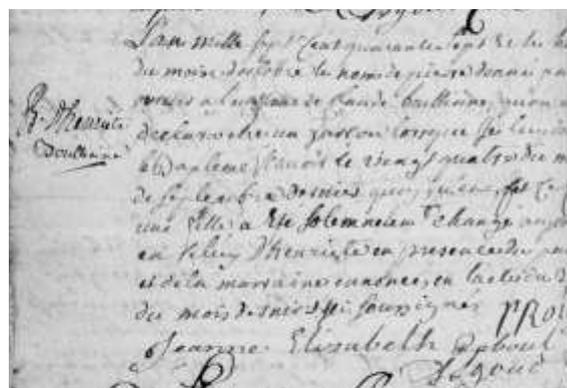
Soussignés : p. Roux, Jeanne Elizabeth Reboul et Algoud curé »



[5Mi 174-R1, vue 358] Saint-Julien-en-Quint

« L'an 1747 et le 8 du mois d'octobre le nom de Pierre donné par erreur a l'enfant de **Claude Bouillane** qu'on m'a déclaré être un garçon lorsque je lui donnais le baptême scavoir le 2 du mois de septembre dernier quoy qu'en effet est une fille a été solennellement changé aujourd'huy en celui d'**Henriete** en présence du parrain et de la marraine enoncés en l'acte du 24 mois dernier

ici soussignés : pierre Roux, Jeanne Elizabeth Reboul et Algoud curé »



Qu'est devenue Henriette (Enriette) Boulliane (de Bouillanne) ?

Cette jeune femme se marie à 26 ans le 30 janvier 1773 à Nyons devant le pasteur Armand [5Mi 380/R9, acte 116] avec Jean Isaac Cutivel, fils de feu Pierre et de Jeanne Arnaud. Le couple réside à Ponet-Saint-Auban d'où la famille Cutivel est originaire. Ils ont un fils Louis, baptisé par le pasteur Armand le 23 décembre 1775. Le parrain est Louis Cutivel, son oncle, et sa marraine est Jeanne Marie (de) Richaud, sa grand-mère maternelle. Puis viennent Jeanne baptisée le 17 mars 1777 au désert, et une autre Jeanne baptisée le 1 mars 1781 toujours au désert. Henriette décède à l'âge de 47 ans le 11 novembre 1789 à Ponet-Saint-Auban. Un mois et demi plus tard, Jean Isaac se remarie avec Thérèse Ponson.

Les familles de Bouillanne et de Richaud

Ces deux familles sont reconnues nobles par François 1^{er} de Lorraine dans un acte établi en 1554. Cette noblesse leur aurait été attribuée dans des temps anciens à la suite du secours qu'ils auraient apporté au Dauphin lors d'une chasse. Le Dauphin attaqué par un ours, Richaud et Bouillanne auraient tué l'animal. Bien que nobles, les membres de ces deux familles sont pauvres.

Marie-Claire DEBOUVERIE

Vesc, remarques sur le dénombrement de 1861



Vesc, recensement de la population 1861 [AD26, 6M 515]

Sur la liste de 1861, se trouvent 60 hameaux et quartiers, c'est le double de l'année 1856. Cela signifie qu'on a de nouveau partagé les hameaux et quartiers d'une autre façon.

Dans un article précédent, nous avons déjà dit que nous ne pouvions pas trouver de système dans la façon de diviser Vesc. Nous nous cantonnerons dans cet article aux dénombremments pour en examiner les dénominations, nous ne tiendrons donc pas compte de ceux que l'on trouve habituellement dans l'état civil.

De premier abord, nous constatons qu'au XIX^e siècle la façon d'écrire ces noms n'est toujours pas tout à fait fixée, contrairement à ce que certains pensent.

Ci-dessous une vue d'ensemble restreinte vous est propo-

sée. Nous n'avons mis dans cette liste que les lieux cités dans 3 des 4 dénombremments qui montrent des divergences. Nous n'avons pas pris en considération les changements dans le nom de hameau en quartier ou de quartier en hameau.

Dans les recensements de 1836 et 1841, il ne se trouve pas de listes utilisant les noms de hameaux et quartiers.

Comme nous l'avons déjà constaté au début de cet article, le dénombrement de 1861 compte 60 hameaux et quartiers ; en 1856 il y en avait 29 ; en 1851, 13 hameaux et quartiers et en 1859, 16 noms désignaient les divers lieux à Vesc. On voit une grande fluctuation dans ces nombres. Une dizaine de noms de ces lieux sont constants et se retrouvent dans chaque liste.

Variantes

En 1861	En 1856	En 1851	En 1846
Paulier	Pauliet	Pauliet	Paulliet
La Penne	La Peine	La Peine	La Peine
La Combe de Garreau	Combe de Garaux	C ^{mbe} de Gareaux	Combe de Gareaux
La Combe de Maret	Combe de Marais	Combe de Marais	Combe de Marais
Les Audrans	Audrans	Audrans et Luc	Audran
Les Arphons	Arphon	Arphon	
Coutelier	Coutelier		Couteiller
	Lunière	Lunières (les)	Lunières

La plupart des divergences dans la façon d'écrire les noms sont basées sur l'homophonie. L'orthographe de Paulier, Pauliet et Paulliet peut être différente, mais la prononcia-

tion ne l'est pas ou guère. Le même raisonnement est valable pour la prononciation et l'orthographe des noms comme Garreau, Maret, La Penne et leurs variantes.

A cause de ce phénomène, les enquêteurs de ces dénombremments ont changé l'orthographe selon ce qu'ils croyaient entendre. En soi, ce n'est pas étonnant mais il est pourtant un peu étrange que, dans ces documents officiels, ils ne considéraient pas l'orthographe que leurs collègues avaient utilisée dans les dénombremments précédents. Mais il ne faut pas avoir l'illusion que l'on ne rencontre ce phénomène que dans ces dénombremments. Dans l'état civil aussi, il arrive que deux frères aient un patronyme « différent » par exemple : Liotard et Liautard.

Une autre divergence que nous voyons ici est que parfois on utilise soit le pluriel soit le singulier. Voyez l'exemple de « Les Audrans » (1861) et « Audran » (1846) de même

Lunière (1856), Lunières (les) et Lunières.

Dans le Dictionnaire Topographique du Département de la Drôme de J. Brun-Durand (1891) se trouvent des remarques à propos de ces noms.

Quand on consulte les cartes de Cassini, Audrans s'appelaient Laudra et l'ancien nom d'Arphons était Arfont. En 1418, Combe de Garreau portait le nom de Comba de Garent. Sur ces cartes de Cassini, le nom hameau de Garreaux est Garaux.

Le Dictionnaire Topographique indique à propos de La Penne :

PENNES, li. c^{ns} de Vesc. — *Pena*, 1515 (arch. de la Drôme, E 3339). — *La Penne au diocèse de Die*, 1540 (*ibid.*, 2577). — *La Penne sur Vesc*, 1779 (*ibid.*, 559). — *Penne sur Vesc*, 1789 (Alm. du Dauphiné). — *Peine* (pl. cad.).

Avant 1790, Pennes était une communauté de l'élection, subdélégation et sénéchaussée de Montélimar, formant une paroisse du diocèse de Die, qui fut unie à celle de Vesc dans le cours du xvi^e siècle. C'était en outre une terre du fief des évêques de Die, qui, fort anciennement possédée par les Vesc, fut acquise vers 1540 par les Alrics. Elle passa, dans le commencement du xvii^e siècle, aux Rigot de Montjoux, qui en ont été seigneurs jusqu'à la Révolution.

Pennes a été réuni à la commune de Vesc en 1790.

La population de cette communauté était de 11 familles en 1742.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le Dictionnaire¹ susnommé, que l'on peut aussi consulter sur le Web.

¹ <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k392934>

Population

RÉCAPITULATION.

	SEXE		TOTAL
	MASCULIN.	FÉMININ.	
I. Agriculture.....	458	418	876
II. Industrie.....	32	30	62
III. Commerce.....	1	1	2
IV. Professions diverses intéressant l'agriculture, l'industrie et le commerce.....	-	-	-
V. Autres professions diverses.....	-	-	-
VI. Professions libérales.....	5	3	8
VII. Clergé.....	1	-	1
VIII. Individus sans profession, etc.....	16	16	32
TOTAUX.....	493	468	961

Entre les années 1856 et 1861, la population diminue de 992 en 1856 à 961 en 1861.

Comment vivaient les religions ensemble ?

Dans un article précédent, nous avons signalé que Vesc, pendant les années étudiées, était un village dont la population était pour la plupart catholique contrairement aux villages avoisinants.

Il est connu qu'avant la Révolution il était difficile d'entrer au service d'un employeur catholique quand on était protestant ou d'employer un catholique quand on était calviniste. Il y avait donc une séparation stricte entre les gens

des deux religions principales. Est-ce que cette ségrégation existe encore 70 ans après la Révolution?

Pour examiner cette question, nous devons considérer de plus près ces 50 domestiques et leurs 50 employeurs. Parmi les 50 domestiques, 15 travaillent chez un employeur qui a une autre religion qu'eux. On trouve, d'une part, 5 domestiques protestants au service d'un employeur catholique et, d'autre part, il y a 10 catholiques au service d'un protestant. 24 des employeurs sont calvinistes et il y a 26 employeurs catholiques. Cela représente en pourcentage 48% et 52%.

TABLEAU N° 4.
POPULATION PAR CULTE.

	CATHOLIQUES	PROTESTANTS		AUTRES CULTES	TOTAL	APPARTENANT à une autre religion	TOTAL GÉNÉRAL de la population
		des classes supérieures (noblesse)	de la classe inférieure (ouvriers, artisans)				
Males	595	119	-	-	714	-	961
Females	291	177	-	-	468	-	961

France, Impression de l'Imprimerie et de l'Etat, imprimé de la Préfecture.

En 1861, Vesc a 961 habitants, 595 personnes sont catholiques, ce qui fait presque 62 % de la population. Parmi les 26 employeurs de religion catholique, il y en a 5 qui ont un employé protestant (19%) et parmi les 24 employeurs protestants 10 ont un domestique ou berger catholique (près de 42 % !)

Quelles sont les raisons de cette différence assez impor-

tante ? Quand nous avons réfléchi à ce propos, cela nous a fait penser à un article que nous avons déjà publié dans un de nos livres (Crupies au XIX^e siècle).

L'article qui suit concerne les biens de l'église de Vesc et nous ne résistons pas à vous en faire part.

Le prieur curé de ce village vers l'année 1790 se nommait d'Alayer de Costemore. Il avait été prié de dresser une liste de « ses » biens et de la clouer à la porte de l'église. En 1906 encore, « La Croix de la Drôme », un journal catholique très réactionnaire, utilisa cette liste dans un article pour plaider la cause du curé de Vesc en demandant la restitution de « ses » biens ou l'obtention d'un traitement. Le journaliste parlait évidemment d'un traitement sonnante et trébuchant provenant des caisses de l'État.

Le journal² avait une bonne raison de choisir ce moment-là pour placer cet article que voici :

VESC. — Nous recevons l'intéressante communication suivante : « Nous croyons utile de citer ici pour l'éducation de nos lecteurs, une partie de l'inventaire fait, en 1790, par le Prieur-Curé de cette paroisse, M. d'Alayer de Costemore ; on pourra voir s'il est juste de priver le curé de son modeste traitement sans lui rendre les biens dont ce traitement ne représente que le revenu.

Avant 1789, le Prieur de Vesc possédait :

1° La maison curiale écuries et greniers à foin, et petite basse-cour, sise au village, de la contenance de deux civayers, estimé en capital trente livres (ce qui n'empêche pas les faiseurs d'inventaires de 1906 de dire que cet immeuble appartient à la commune de temps immémorial).

2° Un pré devant l'église paroissiale contenant une sétérée un tiers et un civayer, estimée en capital deux cent septante-six livres.

3° Une terre sous l'église, contenant une sétérée deux civayers, estimée en capital cent soixante-deux livres.

4° Une terre et broussailles, tout joint au Vialar, avec un petit bâtiment, contenant onze sétérées, estimée en capital mille livres.

5° Une terre contre le cimetière, contenant une sétérée et tiers, estimée deux cents livres.

6° Une terre au Plan, contenant deux sétérées et tiers, estimée deux cent nonante-deux livres.

7° Un jardin de quinze cannes de long sur quatre de large, sur des décombres, qui n'est productif qu'au printemps en petites herbes.

Cette énumération est extraite de la pièce officielle « dressée devant Messieurs les officiers municipaux de Vesc, et affichée à la principale porte de l'église paroissiale, le quatorze février mil sept cent nonante.

Signé : d'ALAYER DE COSTEMORE,
Prieur et Curé de Vesc.

La raison de cette publication résidait dans la promulgation de la loi de séparation des Églises et de l'État. L'Acte du 9 décembre 1905 dénonçait le Concordat de 1801 et instituait en France un régime dans lequel l'État, considérant la religion comme une manifestation individuelle, d'ordre strictement privé, laissait toute liberté aux personnes de la pratiquer sous le droit commun.

Auparavant, l'enseignement avait été interdit aux congrégations (1901) et leurs biens avaient été saisis (1904). L'Acte assurait la liberté de conscience et la liberté de culte, mais rompait avec le Concordat de 1801 ; après quatre années durant lesquelles les ministres du culte devaient être indemnisés, toutes subventions leur furent retirées et les biens ecclésiastiques transférés à des associations culturelles.

Il est peu probable que le journaliste de « La Croix » ait pensé un beau matin : « Allez, aujourd'hui je vais écrire un article à propos de ce Curé de Vesc ». Il a certainement reçu un message en provenance de ce village. Nous ne savons pas qui a écrit cette « intéressante communication » mais nous pensons que son auteur avait des intérêts dans l'affaire. En tout cas, cela nous donne une indication du sentiment éprouvé par quelques-uns des habitants de Vesc. Nous ne croyons pas que, 40 ans avant cet article, la situation était différente ou meilleure. L'Église catholique voulait retourner à la situation d'avant la Révolution ou, en tout cas, maintenir la situation créée par le Concordat de Napoléon.

² La Croix de la Drôme du 23-12-1906

Non, l'intégration des deux religions n'était pas finie encore en 1861. Mais il y a aussi des choses positives à noter. Au Serre de Pierre, habitent Monnier avec sa famille et sa domestique.

Serre de Pierre	1	1	1	Monnier Joseph	Cultivateur Chef de ménage	"	1	"	"	"	"	51 ans	Catholique
			2	Athenon Suzanne	ménager	"	"	"	"	1	"	55 ans	Calviniste
			3	Monnier Suzanne	beau-fils Berges	"	"	"	1	"	"	44 ans	"
			4	Rodet Claude	beau-fils Monnier Cultivateur	1	"	"	"	"	"	26 ans	"
			5	Touré Léonie	Domestique	"	"	"	1	"	"	20 ans	"

Il est marié avec Suzanne Athenon. Dans leur acte de mariage, on lit d'ailleurs que son nom de jeune fille est Athenol. Elle est la veuve de Claude Camille Rodet. Le chef du ménage est catholique mais son épouse, sa fille et son beau-fils sont calvinistes. Même leur domestique est une calviniste.

C'est comme aujourd'hui : l'intégration passe souvent par les mariages.

En 1861, il y avait à Vesc 181 couples vivant ensemble. Un homme marié vivait seul : le garde champêtre, son épouse vivait ailleurs. Parmi ces couples, on trouve 16 couples de religions différentes (presque 9 % du total des couples). Dans 7 couples, le mari est catholique et dans 9 couples « le chef de ménage » est protestant.

La question était de savoir dans quelle religion leurs enfants devaient être élevés.

Des 9 couples où le père est calviniste, 5 ont des enfants à la maison. Dans 2 de ces familles, les enfants reçoivent une éducation calviniste, et un couple a choisi une autre solution : François Borne qui est marié avec Marie Virginie Tardieu a trouvé une solution inventive, il fait baptiser ses enfants tour à tour protestant et catholique.

Dans 3 de ces familles avec un père protestant, les enfants reçoivent un baptême catholique.

Dans les 7 familles avec un chef de ménage catholique, 6 ont des enfants à la maison. Dans 3 familles, les enfants ont la même religion que leurs pères.

Dans certaines familles, le choix de la religion de l'enfant à venir était déjà fixé avant le mariage des futurs parents.

L'influence du curé et/ou du pasteur doit également avoir joué un rôle. Il faut dire qu'en 1861 Vesc n'avait pas de pasteur mais avait un curé, Antoine Soulier.

En nourrice

En 1861, nous trouvons à Vesc 6 enfants en nourrice. On note aussi à côté de leurs noms la religion qu'ils pratiquent. Trois d'entre ces bébés sont des catholiques tandis que deux parmi eux sont des calvinistes. Nous ne connaissons pas la religion du dernier enfant. Un bébé calviniste a été placé dans un ménage catholique et l'enfant sans religion connue habite dans une famille où les parents nourriciers sont chacun d'une autre confession.

Christine GARAUD et Richard TROOST

³ Etat Civil de Bézaudun (1842-1852) page 28

⁴ Etat Civil de Bézaudun (1823-1842) page 45

⁵ Etat Civil de Vesc Mariages (1847-1899) page 8

La sainte-inquisition contre Cécile Vachon, sorcière



Archevêché d'Avignon-chapitre métropolitain d'Avignon-Séminaire Sainte-Garde-Inquisition [1G art. 829]

Plainte et dénonciation faite par le procureur d'office du lieu des Pilles le 6 octobre 1606 à 10 heures du matin.

Barre Antoine fils de feu Jean procureur d'office des Pilles déclare pour noble Paul de Fortyas qui est en déplacement à Marseille pour sa Majesté, qu'une nommée Cécile Vachon fille de feu Auzias de Verclause et femme de Jean Eydoux de Verclause se serait retirée au lieu des Pilles dans la maison de Jean Gallian avec sa fille d'environ deux ans. Le bruit court qu'elle aurait fui de Verclause car elle y était accusée de sorcellerie et d'être servante du diable comme l'était sa feu mère et sa sœur Marguerite Vachon. Elle aurait quitté Sahune il y a six ou sept mois après le meurtre de Marguerite Perrin fille de Daniel de Sahune, comme l'on rapporté plusieurs personnes notables. Le seigneur ne pouvant endurer, permettre ni souffrir telle méchanceté ni indignité, ni souffrir la résidence de telle semblable personne a donné pour consigne de la détenir et de l'interroger pour les faits qui lui sont reprochés. Elle est donc arrêtée ce jour dans la maison dudit Gallian.

Témoignage de Daniel Perrin

le 6 octobre 1606

Daniel Perrin, 41 ans, habitant de Sahune a déclaré sous serment au procureur d'office des Pilles qu'il y a environ deux ans Cécile Vachon femme de Jean Eydoux de Verclause se serait retiré en habitation audit Sahune. Il y a environ six mois elle serait rentré dans la maison dudit

Perrin pour prendre de l'eau dans un pot de terre qu'elle portait dans sa main, n'y trouvant que quelques siennes petites filles, elle aurait donné comme il présume une malédiction à Marguerite sa fille encore au berceau. De cette malédiction ou attouchement ladite Marguerite serait morte promptement. Il la soupçonne car sa mère et sa sœur on était convaincu du crime de sorcellerie. Il nie qu'il puisse s'agir d'une vengeance de sa part car il n'y a jamais eu de différent entre lui et ladite Vachon.

l'interrogatoire de Cécile Vachon

le 6 octobre 1606 à 2 heures de l'après-midi

L'interrogatoire est mené par le lieutenant du juge ordinaire du lieu des Pilles contre Cécile Vachon femme de Jean Eydoux de Verclause au sujet d'une plainte déposée contre elle par le Procureur d'office des Pilles.

Questions : Nom ? Surnom ? Age ? Femme de qui ? Lieu d'habitation ?

Réponses : Cécile Vachon fille de feus Auzias Vachon et Jeanne (dont elle ne se souvient le nom), native de Verclause, femme de Jean Eydoux de Verclause, habitant aux Pilles depuis 10 à 12 jours et âgée d'environ 35 ans.

Questions : En quelle occasion est-elle venue habitée aux Pilles ? Est-elle partie de Sahune pour échapper à la justice à cause du meurtre par elle commis sur la personne de Marguerite Perrin fille de Daniel Perrin de Sahune par le moyen de sorcellerie et sortilèges ?

Réponses : Non, elle reconnaît avoir habitée à Sahune quelques années attendu que son mari y était berger, et elle en est partie depuis quelques jours à cause de la dispute qu'elle a eu avec la femme dudit Perrin au sujet de la mort de sa fille et après que ledit Perrin l'eut battue pour les mêmes raisons qu'on l'a battue autrefois à Verclause en l'accusant d'être une sorcière.

Questions : Est-il vrai que sa mère et sa sœur Marguerite ont été accusées et reconnues coupables d'être des sorcières et servantes du diable et ont été bannies dudit Verclause ?

Réponses : Elle répond que c'est la vérité, que sa mère et sa sœur furent de leur vivant soupçonnées et accusées d'être des sorcières et fachinières¹. En tant que telles, elles furent bannies dudit Verclause et de son terroir.

Questions : Est-elle entrée il y a six mois environ dans la maison de Daniel Perrin à Sahune pour y demander de l'eau dans un pot de terre et que Daniel Perrin l'y trouvant elle donna la malédiction de l'esprit immonde à une de ses filles nommée Marguerite Perrin âgée d'environ [manque] ans qui était dans son berceau ?

Réponses : Elle confesse que c'est vrai. Il y a six mois environ (elle ne se rappelle pas quel jour), ayant eu une dispute avec la femme dudit Daniel Perrin (elle ne se souvient pas pourquoi), poussée par le diable elle est entrée dans la maison dudit Perrin sachant que sa femme n'y serait pas. Elle aurait trouvé à cet endroit une nommée Marguerite Perrin fille dudit Daniel Perrin dans un berceau et d'autres petites filles assises. Poussé par la haine, le courroux et le commandement du diable elle lui aurait donné la malédiction du diable, des suites de laquelle malédiction la dite Marguerite Perrin est morte quelques temps après.

Questions : A-t-elle donné la malédiction de l'autorité du diable à la dite Marguerite Perrin ou s'est-elle laissé servir d'être sorcière et depuis quel temps ?

Réponses : elle dit être vrai et contenir vérité que cela fait environ douze ou treize ans passés alors qu'elle demeurait pour servante au lieu de La Motte-Chalancon avec Monseigneur Richaud ministre (= pasteur) du dit La Motte, elle s'en alla un jour duquel elle n'est mémorative quérir sa charge de bois à la montagne de Longue Serre terroir du dit La Motte avec deux autres filles du dit La Motte ou elle était ; cherchant et prenant du bois. Là lui est apparu le diable en forme de bouc qui lui a dit, la voyant troublée comme elle était de la mort de son père, « donne foi en moi et je te baillerai de l'argent » et de fait il lui offrit et présenta deux écus en gros argent. Lui ayant demandé qui il était, il lui répondit qu'il était le diable et avait pour nom Barbecbouc et lui proposa en outre beaucoup d'autres

faveurs et moyens si elle se donnait à lui et qu'elle le servit tant qu'elle vivrait.

A l'occasion de quoi, suivant la dite persuasion, elle se serait donné pour lors au dit diable, pour le servir, lui consentir et adhérer à ses commandements. Elle reçut pour lors du dit diable lesdits deux écus en grosse monnaie et les mit dans sa bourse. Elle départit du diable de ce bois. En délibération d'observer la dite donation et commandement qui lui ferait donc à présent, elle reconnaît avoir fait une faute et en demande pardon à Dieu et à sa justice.

Questions : A-t-elle depuis employé ledit argent comme monnaie courante et l'a-t-elle trouve bon et valide ?

Réponses : Elle dit et confesse que s'en retournant du dit bois à La Motte, au milieu du chemin ou environ, étant lassée de sa charge de bois qu'elle portait, elle s'est reposé avec les deux autres filles et curieuses de tout l'argent que ledit diable lui avait baillé, mit la main à sa bourse et trouva que le dit argent était devenu des feuilles de buis.

Questions : Déclara-t-elle la dite vision et ce qui en avait été fait à ces filles et a Monseigneur Richaud son Maître ?

Réponses : Elle dit que non, attendu qu'elle avait fait la dite donation et promesse au diable pensant en avoir du bien à cette occasion.



Miniature : « Le Champion des Dames »
Martin Le France (Normandie 1410 – 1461),
manuscrit 1451

¹ Fachinière : sorcière ou personne jalouse qui jette le mauvais sort (Dico du Monde rural. M. LACHIVER)

Questions : a-t-elle été sollicitée depuis par le diable pour faire du mal comme elle l'a ci-dessus confessé pour la dite Perrin ? S'est-elle trouvé à la synagogue² du diable, en quel lieu et en quelle façon ? Y a-t-elle vu et connu d'autres personnes ?

Réponses : Elle déclare que 3 ou 4 jours après qu'elle fut séduite et donnée au dit diable elle se trouva du commandement que le diable lui fit à la synagogue de nuit à environ dix heures au milieu du bois de longue serre à la cime de l'Estaing, où elle déclare être allé en corps et en esprit. A cette synagogue ce trouvé ledit diable et elle lui fit hommage et lui baisa le cul. Pour témoigner de la dite donation et servitude le diable mis sa marque a sa nature. Laquelle marque elle nous ferait voir si ce n'était la honte et vergogne quelle en ressent.

Questions : Quelle compagnie et plus grand nombre de gens étaient présent et assistant avec elle a cette synagogue ?

Réponses : a dit être vrai que lorsqu'elle fut assistante et présente à la dite synagogue elle y vit et connu Suzanne à présent femme de [...] de Chalancon demeurant pour lors pour servante de Michel Romeyer Châtelain du dit Chalancon, une nommée Marie Plomel du dit Chalancon mariée à la dite Motte, laquelle s'en est enfuie comme elle a ouïe dire dès quelques jours, ainsi que feu Catherine du dit La Motte, ne sachant son surnom, qui assistèrent à la dite synagogue et firent même hommage au dit diable en forme de bouc lui baisant le cul et se donnant à lui. Elle vit que le dit diable mit sa marque à la dite Suzanne à l'épaule droite noire de la largeur d'une lentille et à la dite Marie a la tête et à la dite Catherine dans sa nature lors et que la dite respondante l'a reçu des mains du diable à la dite synagogue comme ci-dessus est dit. Et y avoir bien connu les dites Suzanne, Marie et Catherine / Avoir été et assisté en icelle synagogue corporellement et spirituellement avec les dites mêmes promesses qu'elles firent au dit diable et donation comme elle a fait ci-dessus écrit.

Questions : Pourquoi se voyant trompée et déçue par le dit diable qui lui avait fait croire qu'il lui baillait de l'argent, et découvrant le contraire s'est-elle trouvée voulante et obéissante à ses commandements et pourquoi est-elle allée à la dite synagogue et avec quelle intention ? Et par conséquent de quitter la connaissance de Dieu son créateur.

Réponses : elle dit que, nonobstant qu'elle a reconnu la tromperie du dit diable, elle se trouva à la synagogue en

sa présence car il lui promit de lui bailler une plus grande quantité de deniers bons et de cours³.

Questions : A-t-elle été depuis la dite synagogue du diable en un autre lieu ou assistance et en présence des personnes qu'on lui a déclaré ?

Réponses : elle nie avoir était en aucune autre synagogue.

Questions : A-t-elle commis plusieurs maux et homicides du temps où elle était sous l'autorité du diable ? Peut-elle nommer les personnes qu'elle a affligées de l'autorité du diable ? A-t-elle vu et accepté d'occire et manger des enfants à leur synagogue ?

Réponses : elle dit qu'elle n'a été depuis en aucune synagogue et qu'elle n'a connu en icelle synagogue que les femmes désignées ci-dessus. Elle n'a fait aucun mal à personne n'y a la dite Marguerite Perrin, en demandant pardon à Dieu et au dit Perrin.



La Vie Exécration de Guillemette Babin, Sorcière, Maurice Garçon. Paris – H. Piazza, 1926.

Questions : Le diable a-t-il pris corporelle et charnelle relation avec elle en quel lieu, quel temps, suivant quelle façon et quelle forme ?

Réponses : elle dit qu'il y a deux ans ou environ, demeurant au dit Sahune, elle

s'en alla au terroir de Sahune dit « dessus les grands vergers » et à la montagne du « ... » elle ne se souvient. En ce lieu se présenta à elle le diable en forme de bouc qui la vit et reconnu et la sollicita de copuler charnellement avec elle lui rappelant qu'elle s'était donné à lui. Celui-ci ayant beaucoup insisté. Elle dit et déclare être vrai que ledit diable en forme de bouc a copulé charnellement et de son consentement une fois avec elle et qu'il avait sa semence froide.

Questions : pourquoi a-t-elle quitté Dieu son créateur et son fils seigneur et maître Jésus Christ et les puissances de sa sainte écriture pour adhérer et s'adonner au diable ? Souhaite-t-elle la miséricorde de la justice ?

Réponses : Elle reconnaît avoir commis et perpétré de grandes fautes et en demande présentement pardon à Dieu, son fils seigneur et maître, à la justice et au dit Daniel Perrin ici présent venu à sa réquisition par l'homicide qu'elle a fait à la dite Marguerite Perrin sa fille. Elle demande à être relaxée, déclarant qu'elle reconnaît à présent la donation et promesse qu'elle a fait audit diable et se remet à la --- et subjectivité de Dieu et de ses Ecritures et en veut être à la Miséricorde de Justice comme dit.

² Synagogue : un lieu de rassemblement des fidèles hors du temple

³ Il s'agit d'être payé avec de la monnaie en cours de validité

Elle n'a pas été plus interrogée et n'a pas dit plus.

Et repeté y a persisté et ... --- et le temps a elle ---té de ses confessions et repetition a dit ycelle contenir veritté / et ne se sait escrire ny faire marque /

Ainsin que dessus a été procédé ainsin interrogé confession et réponse ou que dessus aux presences de Capitaine Antoine Pontin de Chauv--- de Papon habitant à présent d'Arpavon, Maître Pierre Vlingtain de Curnier et Jaume Barnier de Rousset avec Jean Bertrand fils de feu Guérin des Pilles, témoins a ce requis et appelés dudit

An et jour en foi de ce nous sommes soussignés avec M^e Michel Lambertin Notaire apostolique et royal pour le Greffier.

Signatures

Nous dit lieutenant de juge avons ordonné, attendu le fait de quoy s'agit, le present proces et procedures estre

communiqués au Reverend Pere Inquisiteur de la foy pour en appres son bon alois et opignyon estre plus emplement procedé audit proces comme sera affaire par raison / et sependant ladite prevenue estre surement debtenu jusques que autrement soyt pruvé / desdits an jour



Relevé et transcrit par Guillaume MARCEL



U ne erreur est si vite arrivée !

Il convient de prendre le temps de bien lire les actes. Ci-dessous, deux mariages à deux mois d'intervalle à Marsanne [2Mi 888/R2] :

ARCHIMBAUD Paul Louis ° 19/01/1842 Mirmande, charpentier
fils de Louis et CHAMBONCEL Marie Anne
X **14/12/1867** Marsanne

GUITTON Henriette Marie ° 12 02 1841 Marsanne
fille de Jean Michel † 25 01 1857 Marsanne et DUCROS Jeanne Henriette, ménagère
(2Mi 888 page 200, acte 11)

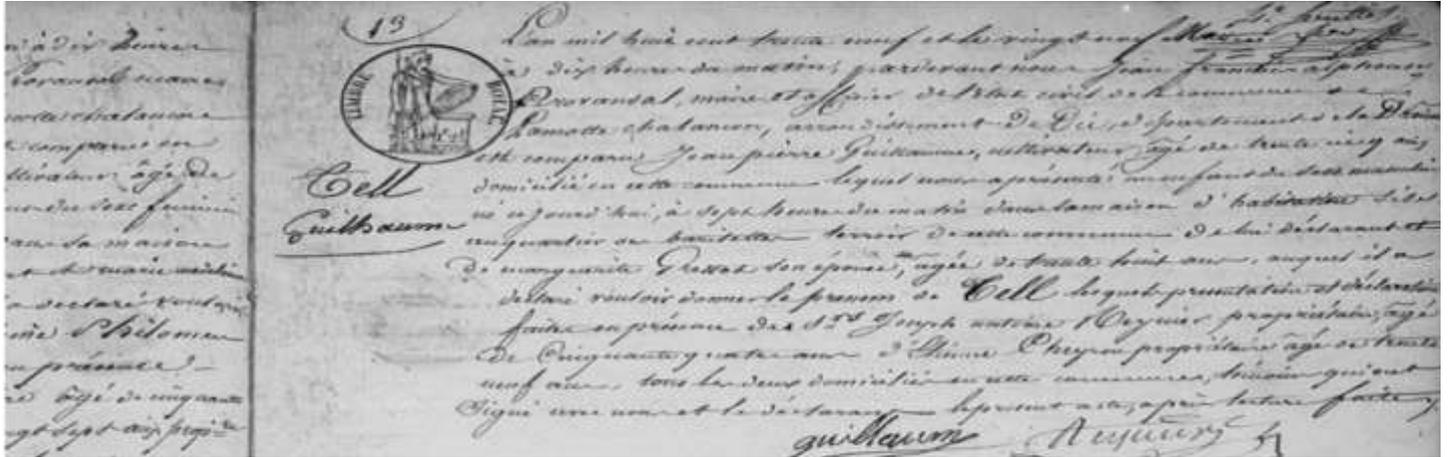
ARCHIMBAUD Louis ° 07 12 1843 Mirmande
fils de Louis et CHAMBONCEL Marie Anne
X **16 02 1868** Marsanne

GUITON Henriette ° 22 10 1843 Marsanne
Fille de Jean Michel † 19 01 1857 Marsanne et DUCROS Henriette
(2Mi 888 page 204, acte 3)

Deux frères épousent deux sœurs ! Les homonymies sont troublantes.

Alain AUBERT

Tell Guillaume, en 1839



Acte de naissance de Tell Guillaume le 29 mars 1839 à La Motte-Chalancon (5Mi 249/R15, VUE 168)

L'association d'un prénom et d'un nom peut parfois faire sourire, voire rire. Néanmoins, elle est souvent douloureusement vécue par l'enfant puis l'adulte qui la porte. Ainsi, il arrive qu'un garçon de la famille Valéry soit nommé Paul, qu'une fille de la famille Darc se voie attribuer le prénom Jeanne, sans parler de Jean dont le nom est Bon ! Les parents sont-ils incultes ou au contraire instruits ? Pour la famille Guillaume, originaire de La Motte-Chalancon, il semble que le choix du prénom soit délibéré. En effet, nommer leur fils Tell, nom porteur des symboles d'indépendance et de liberté, n'est pas un hasard. Tell est le nom de famille d'un héros de légende du XIV^e siècle, remis au goût du jour en France par la Révolution.

La naissance du petit Tell

Le 29 mars 1839 (5Mi 249/R15, VUE 168) à La Motte-Chalancon, le fils de Jean-Pierre Guillaume et de Marguerite Gressot voit le jour à sept heures du matin dans leur maison située au quartier Baritelle (lieu-dit inhabité aujourd'hui). Jean Pierre est cultivateur et cabaretier à La Motte. La famille Guillaume cultive la terre sur les paroisses de la Motte-Chalancon et de Rottier. Il est difficile de remonter l'arbre de cette famille car certains actes manquent et on ne peut faire que des hypothèses invérifiables. On sait par l'acte de mariage de Jean-Pierre (II) que ses parents sont Jean Pierre (I) Guillaume et Magdeleine Chairon (Cheyron). La filiation de ce Jean Pierre (I) est incertaine, son acte de naissance est manquant ainsi que son acte de mariage. Les membres de cette famille sont d'origine protestante et semblent imprégnés d'idées de liberté et de résistance à l'oppression, puisque le fils de Jean-Pierre et Marguerite Gressot est prénommé par son père « Tell » !

Le mythe de Guillaume Tell

Guillaume Tell est un héros de l'indépendance de la Suisse. Aujourd'hui, les historiens s'accordent à dire que Guillaume est probablement un personnage de légende. Il aurait vécu au XIV^e siècle dans le Canton d'Uri en Suisse.

Selon wikipedia, l'histoire de Guillaume Tell peut se résumer ainsi :

« Le bailli impérial de Schwyz et d'Uri — au service des Habsbourg, qui tentent de réaffirmer leur autorité sur la région — Hermann Gessler, fait ériger un mât surmonté de son chapeau, exigeant que les habitants le saluent comme s'il était effectivement présent. Guillaume Tell passe devant le chapeau en l'ignorant. Gessler le condamne alors à tirer un carreau d'arbalète dans une pomme posée sur la tête de son fils (Walter). Par la suite, Tell tue Gessler d'un carreau d'arbalète en plein cœur alors qu'il passait dans le chemin creux (Hohle Gasse) situé entre Küssnacht et Immensee ».



Guillaume Tell, Portraits et Vies des Hommes Illustres, André Thévet, Paris 1584



Canton d'Uri en rouge sur la carte

[Par Poulpy — Own work, based on Image : Suisse cantons.svg, CC BY 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=5315574>]

Le personnage de Guillaume semble avoir été emprunté d'anciennes légendes. En effet, au XII^e siècle, un moine, Saxo Grammaticus, écrit un texte dans lequel on trouve un certain Tolke, qui est mis en demeure de transpercer une pomme posée sur la tête de son propre fils avec son arbalète.

De nombreuses œuvres reprennent la légende de Guillaume dont le drame de Schiller représenté en 1804 et le fameux opéra de Rossini créé à Paris en 1829.

Dans l'esprit du peuple, Tell est le symbole de la liberté contre l'oppression. Aussi est-il populaire au moment de la Révolution en France. Au XIX^e siècle, il est revendiqué par les partis politiques et les mouvements sociaux, exception faite des conservateurs catholiques, notamment après la Restauration.

Le destin de Tell Guillaume

Voilà cet enfant, Tell Guillaume, maintenant porteur d'un prénom et d'un nom particulièrement symboliques ! Quel sera son destin ?

C'est l'avant-dernier de la fratrie, il a déjà 6 frères et sœurs tous nés à La Motte au quartier Baratelle : Jean-Pierre (III) né et décédé en 1827, Marguerite née en 1828 et décédée à l'âge de 5 ans, Jean-Pierre (IV) né en 1830, Appolonie née en 1833, Mélanie née en 1834, Jeanne Marie née en 1836. Quelque temps après sa naissance, toute la famille part s'installer à Rosans (Hautes-Alpes) où Jean Pierre (II) est fermier. Rosans n'est pas très éloigné, puisque situé à environ 20 km. Le couple y a un dernier enfant, *Jean Louis* né en 1842.

En 1846, la famille revient dans la

Drôme et emménage à Rottier, commune limitrophe de La Motte-Chalancon, dans une maison située quartier du Fond de Reine. En 1851, Mélanie n'habite plus avec ses parents et, en 1853, elle se marie avec Jean Antoine Faure dont elle aura une fille Marie, élevée par ses grands-parents. Au recensement de 1851, l'agent de recensement comprend mal le prénom de Tell, il note sur la liste « Abel ». Ce prénom devait lui sembler plus approprié !

En 1855, naît Jeanne Guilhaume la fille de Jeanne et de père inconnu. Puis c'est au tour d'Appolonie de se marier à Rottier avec Victor Bouchet. En 1861, vivent avec Jean-Pierre (II) et Marguerite : Jeanne Marie âgée de 26 ans, sa fille Jeanne 6 ans, Jean Louis 19 ans, Mélanie 30 ans, mariée avec Jean Antoine Faure mais ne vivant pas avec lui, et sa fille Marie Faure 5 ans et... Tell 22 ans, temporairement à la maison, puisqu'il est soldat dans la réserve.



Signature de Jean Pierre Guillaume à la naissance de son fils Tell en 1839

Le 8 août 1864, à l'âge de 25 ans, Tell décède à 8 heures du soir, dans la maison d'Etienne Marcelin, quartier de la Motte. Etienne est un voisin de la famille Guilhaume. Il n'est pas précisé dans l'acte les causes du décès.

En 1866, le frère de Tell, Jean Louis Guilhaume, se marie avec Sophie Pons à La Charce. Ils auront plusieurs enfants pour lesquels ils choisiront eux aussi des prénoms symboliques, mais d'un autre ordre : Augustine, Cézarine et... César Napoléon !

Jean-Pierre (II) et Marguerite Gressot décèdent à un an d'intervalle en 1878 et en 1879.

La sœur de Tell, Mélanie se remarie après le décès de Jean Antoine Faure avec Louis Rey. Elle décède en 1887 à Nîmes dans la maison de santé protestante.

Marie-Claire DEBOUVERIE

Sources

- ◆ Acte de naissance de Tell Guilhaume, transmis par Yves Debouverie
- ◆ Recensements de La Motte-Chalancon et Rottier
- ◆ Relevés des registres d'état-civil et paroissiaux du CGDP
- ◆ Registres paroissiaux et d'état civil en ligne sur le site des AD26



Wilhelm Tell monument à Altdorf (Suisse), érigé en 1895 et sculpté par Richard Kissling

Les mots croisés de Nadine

Créés par **Nadine MARCEL**

HORIZONTAL

1. Abbaye de la Drôme Provençale
2. Lituanie – Un vent mystérieux y souffle !
3. Cancan
4. Huit jours
5. Ventilé – Graffiti
6. On doit le publier – Boîte à bouteilles
7. Commune Française – Oui espagnol – Début aération
8. Qui appartient à la base – Ponction lombaire
9. Arbre toujours vert – Habituelle
10. Quotient intellectuel – Règle – Elle peut être tombante
11. Laitue de mer – Saint
12. Confus

VERTICAL

- I. La table l'est parfois...
- II. Pareillement – Or – Parfois de fer
- III. Gratin Provençal
- IV. Pratiqué communément - Explode
- V. Plante à fleurs blanches ou jaunes
- VI. Biscuit – Voyelles – Symbole de l'or – Appris
- VII. Dans yen – Régime lent
- VIII. Grisette – Lutétium
- IX. Dans lune – Armée d'Orient – Structure géologique ou ride
- X. Ferme la fenêtre

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										

Histoire des familles nobles de Saint-Paul-Trois-Châteaux



Saint-Paul-Trois-Châteaux - Place du Marché

Suite de la première branche issue de Julien Du Cros (suite de la page 26 de la Lettre n° 94)

8°/Julien Ducros, plus jeune frère de l'évêque Antoine Ducros. Il est déjà mort quand son frère fait son testament.

Il se marie le 3 septembre 1605 avec **Françoise Pitance** de Bollène. On leur connaît deux enfants :

A/ Raymond II Ducros, docteur en droit, conseiller du roi.

B/ Marguerite mariée à **Claude de Serre**

Les Serre

2^e degré : Marguerite Du Cros, fille de Julien et de Françoise Pitance de Bollène (Vaucluse), se marie à Saint-Paul-Trois-Châteaux avec **Claude de Serre**, juge général du marquisat de La Garde-Adhémar. Le contrat de mariage est fait par le notaire Saurel à La Garde-Adhémar. La dot de Marguerite est de 700 écus donnés par son père ; sa mère lui donne 600 écus ; son oncle Antoine Du Cros, l'évêque, lui en donne 500 et ses oncles Raymond Ducros et Jean Du Cros, 100. Les bijoux nuptiaux sont de 300 écus reconnus par Claude. Elle reçoit la moitié de tous les biens de sa mère qu'elle possède à Bollène.

Claude de Serre, né le 16 janvier 1592 à La Garde-Adhémar (Drôme). Son parrain est le capitaine Claude Bro(u)hard et sa marraine Marguerite Escalin des Aimars, fille du baron de La Garde-Adhémar. Il est le fils d'Esplandieu de Serre et de Marguerite Bro(u)hard. Ce dernier eut onze enfants, parmi lesquels :

- Polyxène, née le 23 avril 1598, épouse Nicolas Chambon de La Garde Adhémar.
- Françoise, née le 26 avril 1601, épouse Esprit Allègre de Pierrelatte.
- Marguerite, née le 29 septembre 1602, mariée le 6 no-

vembre 1624 avec François Eymard, de Pierrelatte, fils de Pierre et de Jeanne Doyse (249 ans après, nouvelle alliance entre ces deux familles).

- François, né le 29 octobre 1605, s'installe à Rouen puis à Lyon dans le commerce de la soie. Il épouse une demoiselle Ferrus.

« Il voyagea à diverses époques et fut soupçonné d'espionnage avec l'Espagne, d'où son neveu le bailli le retira. Il s'établit ensuite à Lyon où il vécut avec aisance. »

Esplandieu fait son testament le 21 mars 1638, toutes ses filles sont mortes, seuls restent Claude, François et Antoine.

Claude de Serre a quatre enfants, issus de son mariage avec **Marguerite** :

- Louise, née le 13 septembre 1625, épouse le 2 janvier 1647 Jean Louis de Reboul de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche),
- Catherine, née le 9 mai 1628, épouse Nicolas Cheynet de Châteauneuf-du-Rhône (Drôme),
- Marie, née le 7 juin 1632, entre au Monastère Sainte Ursule de Montélimar (Drôme),
- Jean, un fils qui continue la postérité.

Veuf, il entre dans les ordres sacrés. François Adhémar de Monteil de Grignan le nomme doyen du chapitre de St-Sauveur de Grignan (1637).

Il meurt le 28 juillet 1651, il est inhumé dans le chœur de l'église St-Sauveur. Marguerite Du Cros meurt le 31 août 1633.

3^e degré : **Jean de Serre**, né le 26 février 1633, docteur en droit, conseiller du roi, premier bailli des appellations du comté de Grignan. Il se marie le 23 septembre 1645 avec Jeanne de Monteil, fille de Vital et de Marguerite SABOL. De ce mariage naissent treize enfants, entre autres :

- Jeanne, née le 26 avril 1649, baptisée à Grignan, elle se marie avec Jean Masué, son père note dans son livre de raison : « *le 22 juin 1686, j'ai promis en mariage ma fille Janeton au sieur Joan Mazué.* »
- Joseph, née le 4 juillet 1653
- Louis, né le 3 octobre 1656, baptisé à Grignan le 28 mai 1657
- Marie, née le 4 septembre 1661, épouse Antoine Saurel notaire de La Garde-Adhémar.
- Françoise, née le 19 septembre 1660, religieuse du tiers-ordre de St-Dominique à Montélimar.
- Marguerite, née le 17 mars 1665, épouse Joseph Hugues de Saint-Restitut (Drôme).
- François, né le 6 juillet 1668, dominicain à Saint-Paul, sous le nom de Père Chrysostome le 13 octobre 1686, comme il est précisé dans le livre de raison de son père.
- Marianne, née le 10 août 1670, épouse le 9 novembre 1692, Jacques Souchon bourgeois de Donzère (Drôme), mariage béni dans la chapelle du palais épiscopal de St-Paul par Louis de Serre, chanoine et sacristain de l'évêque.

Jean de Serre quitte Grignan vers 1670 pour Saint-Paul-Trois-Châteaux où il est nommé juge royal. Il a fait son testament le 8 février 1711 devant Maître Mézodier, notaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Jeanne de Monteil meurt à St Paul le 25 octobre 1684.

4^e degré : **Joseph de Serre**, juge au baillage de St Paul, épouse le 1^{er} août 1694 Jeanne de Serre, sa cousine, fille de Paul de Serre et de Catherine Cheynet. Le contrat de mariage est passé chez son beau-frère Saurel. Une promesse de mariage du 21 juillet 1664 précédant ce contrat s'accompagne d'une donation de 18 000 livres de Nicolas Serre en faveur de Joseph Serre.

D'où :

5^e degré : **Laurent de Serre**, avocat, qui épouse Marguerite de Gravière des Seguins de Buisse, est docteur en droit civil et théologique. Il est fait baron par le pape Pie VI en 1778. Diplôme en italien expédié de Rome qui fait mention de l'enregistrement à la secrétairerie d'état de la légation d'Avignon, signée par M^r Vigne, secrétaire d'état et archiviste du palais apostolique, et de son enregistrement à la cour suprême du Comté Venaissin de Carpentras.

Laurent de Serre achète en 1755 la maison de la famille Brissaud « à la quarte de la Fontaine » ; aujourd'hui place

Ludovic de Bimard, à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Il meurt le 12 décembre 1781 à Piolenc (Vaucluse) où il habite.

Marie Marguerite de Gravière meurt à Saint-Paul le 30 mai 1815, âgée de 91 ans. Selon l'inventaire fait à Saint-Paul, elle possède des terres et une maison à Saint-Paul, des terres, un domaine et une maison à La Garde-Adhémar, des terres et un domaine à Pont-Saint-Esprit, un domaine et des terres à Orange, un autre domaine à Piolenc, plus des terres, vignes et deux maisons. Les maisons étant toutes meublées.

Par contrat de mariage, elle avait donné « à sa fille Thérèse, un domaine et son tènement, situé dans le terroir de Saint-Marcel-d'Ardèche, plus une vigne et la somme de 60 000 livres, legs par testament ».

Récapitulation :

« *La valeur des biens, meubles et immeubles de la citoyenne Serre s'élèvent à 107 074 livres. Capitaux 6 820 livres, Total 113 894 livres, montant des dettes 60 182 livres, reste 53 712 livres.*

Je, soussigné, déclare et certifie la présente déclaration véritable, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 1^{er} thermidor an IV de la république française. »

Leurs enfants :

- Jean Baptiste Laurent de Serre, né le 29 avril 1750 à Piolenc.
- Marie Thérèse Marguerite née le 26 juin 1751
- Antoine né le 9 novembre 1757, capitaine de vaisseau, se rend à St-Domingue en 1788, où il reste plusieurs mois. Il meurt à St Paul, le 8 décembre 1826 (portrait ci-dessous).
- Rosalie, née le 13 juillet 1751, meurt le 12 novembre 1766.



Antoine de Serre

6^e degré : **Vital Sébastien de Serre de Monteil** ajoute à son nom celui de sa bisaïeule. Il est lieutenant colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis ; il émigre en 1791, puis revient en France en 1795. Dénoncé, il est arrêté et mis en prison. Il s'évade et se cache à Lyon. Il conserve la maison de Saint-Paul, place Ludovic de Bimard.

Il meurt à Piolenc où il s'est retiré en 1844. Il se marie le 20 août 1797 avec Elisa de Sauzion, qui lui donne pour héritiers deux fils :

7^e degré : 1° - **Alphonse Jules Esplandieu**, né le 3 mars 1805, baron de Serre de Monteil, épouse en 1833, Pauline Lacroix de Chevrières de Pizançon, d'où Hélène de Serre de Monteil, demoiselle ;

8^e degré : **Jules**, né en 1815, baron de Serre de Monteil, marié en 1873 avec Maria Eymard, fille de Jules François et de Joséphine d'ANGLEZI. Cette dernière est d'une ancienne famille noble du Comtat Venaissin qui, d'après Piton-Curt, remonte à 1270. Ses armes sont : « *d'argent à l'aigle de sable couronnée, armée et languée de gueules* ».

De ce mariage naissent Jean, Marie et Madeleine de Serre de Monteil.

7^e degré : 2° - Le second fils de Vital Sébastien est **Jules Narcisse**, baron de Serre de Monteil, marié avec Palmire de Javon Baroncelli à Avignon, dont un seul enfant Irma de Serre mariée avec le baron de Montrond.

Les Gourjon

4^e degré : **Marie de Serre**, fille de Jean et de Jeanne Monteil, s'unit en mariage le 5 février 1692 avec Antoine Saurel, notaire à La Garde-Adhémar. De ce mariage naît un seul enfant :

5^e degré : **Jeanne Marie Saurel** se marie le 23 novembre 1716 avec **Claude II Gourjon**, fils de Jean Pierre, capitaine châtelain de Salles-sous-Bois (Drôme).

Jean Pierre Gourjon est le fils de **Claude 1^{er}** et de **Barbe Vaudeline de Rémond** ; petit-fils de **Christophe Gourjon**, docteur en droit, conseiller du roi, juge criminel de robe courte, intendant du prévôt des maréchaux de France en la province du Dauphiné pour l'élection de Montélimar, le Diois, les Baronnies et le Tricastin (1642), maire de Montélimar en 1659, (la fonction de maire est à cette époque seulement une charge, il n'a qu'un pouvoir consultatif, seuls les consuls au sein du conseil de la communauté exercent un pouvoir réel en accord avec le procu-

reur du roi et les membres du conseil).

Claude II est nommé par le comte de Grignan receveur du grenier à sel de cette ville où il meurt, laissant :

1° **Laurent Amant** qui continue la postérité en épousant Madeleine Reboul.

2° Alexandre Gourjon de la Rouvière, receveur des tailles à St Paul, qui meurt célibataire.

3° Jeanne Gourjon qui épouse le 16 février 1746 Jean Balthazar Marcelin, de Rémuzat, dont le petit-fils sera président du tribunal de Nyons.

6^e degré : **Laurent Amant Gourjon**, docteur en droit, épouse le 12 octobre 1752 Catherine Granet, fille du notaire de Richerenche, d'où :

7^e degré : **Joseph Amant Gourjon**, docteur en droit, marié le 21 mai 1781 avec Gabrielle Esprite Julien de Montaulieu, fille de noble François Julien de Montaulieu, chevalier de St-Louis, seigneur de Montaulieu, la Bâtie, Coste-Chaude, Rocheblave et Arpavon, et de noble Geneviève Henriette de Boveyron, de Valréas dans le Vaucluse.

Joseph Amant Gourjon, receveur du grenier à sel et ancien fermier général du comte de Grignan, est assassiné à Colonzelle (Drôme), le 21 septembre 1792, laissant :

A/ Henriette Marie Catherine Gourjon, qui se marie en 1807 avec Joseph Augustin Deloye, de Sérignan, d'où :

1° Pauline Deloye, qui est la femme d'Hilarion Vaison de Gordes ;

2° Fortuné Deloye, négociant à Sérignan, marié à Joséphine Bastian, d'où plusieurs enfants ;

3° Augustin Deloye, chevalier de la Légion d'honneur, conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet à Avignon, marié à Mathilde de Giry, dont plusieurs enfants ;

B/ Claire Julie Françoise Alexis Gourjon qui contracte mariage le 10 mai 1810 avec Victor Antoine Melleret, ancien officier d'infanterie, d'où :

1° Félicie Melleret, née en 1811, mariée en 1831 avec Joseph Louis Antoine Loubet, docteur en médecine à Grignan, où il meurt sans postérité le 3 avril 1867.

2° Victor Antoine Melleret mort célibataire en 1882.



Vital Sébastien de Serre de Monteil



Maison de Vital Sébastien de Serre

3° Marie Apollonie Célestine Melleret, née en 1818, mariée en 1840 à Félix Alphonse Lacroix, décède à Valence, laissant :

- Noémie Lacroix, mariée, en 1868, avec Auguste Loubet, docteur en médecine à Montélimar ;
- Henri et Félix Lacroix, ce dernier meurt en 1882.

4° Marie Jeanne Paule Gourjon épouse Clément Morel, avoué à Montélimar. Jules Morel, le second de leurs enfants, se marie avec Mademoiselle Lancher, de Die, d'où :
Léo Morel, vérificateur de l'enregistrement à Montélimar, marié à Louise Granon, de Die, en 1880.

*D*euxième branche

2^e degré : **Antoine Du Cros**, ses fils Claude, Jean et Daniel, et les successeurs de ses derniers, continuent d'habiter la Grande Tuilière et de cultiver leurs terres jusque vers 1820. A cette époque, cette famille quitte le hameau. Le dernier descendant de cette branche, Cyprien Ducros, habite Grignan à la fin du XIX^e siècle.

*T*roisième branche

2^e degré : **Esprit Du Cros**, frère d'Etienne et oncle d'Antoine Du Cros, évêque et comte de St-Paul, épouse Anne de Saint Jean, de laquelle il a :

- 1° **François Du Cros**, ci-après
- 2° Pierre Du Cros
- 3° Henriette Du Cros qui épouse Jaume Chaix
- 4° Daniel Du Cros qui se marie avec Marguerite Jardin, fille du notaire de Montségur, dont : Jean Joseph, Alexandre, Daniel et Noël. Jean Joseph épouse Marie Bénézit, de St-Paul. Ils ont un fils, François Du Cros, qui contracte mariage le 13 août 1671 avec Anne Daniel. Alexandre Du Cros se marie à Pierrelatte et Noël à La Garde-Adhémar où ils feront souche.
- 5° Catherine Du Cros qui devient la femme de Jacques Pialla, d'où un fils nommé Michel qui épouse le 23 octobre 1609 Louise Jardin (*notaire Jardin*), fille de Pierre et de Jeanne Durieux. Le frère de cette dernière est curé de Montségur en 1626.

3^e degré : **François Du Cros** contracte mariage devant Maître Garnier, notaire à Montségur, le 31 mai 1598 avec Jeanne Champion, fille de Jean et d'Antoinette Alexandre. Le couple Alexandre, dans le contrat précité, donnent à leur fille unique la moitié de tous les biens meubles et immeubles qu'ils possèdent pour en jouir à partir du jour de la bénédiction du mariage à la condition que le futur époux quitte Grignan et vienne habiter avec ses beaux-

parents, à Montségur (Drôme).

De cette union, naissent :

- 1° **Antoinette Du Cros** qui se marie le 3 mars 1621 avec Daniel Barquet, de Montségur. La future est assistée de Jean Du Cros, chanoine de St-Paul, et de Julien Du Cros, ses cousins, frères de l'évêque dont il est parlé dans la première branche de cette généalogie.
- 2° Raymond III continue la postérité.

4^e degré : **Raymond III Du Cros** épouse le 12 février 1645 Jeanne Clausonnier, de Montségur ; cette dernière fait son testament devant Maître Jardin notaire le 15 novembre 1672. Elle y dénomme ses enfants, qui sont :

- 1° François Du Cros
- 2° **Jean**, ci-après
- 3° Daniel Du Cros
- 4° César qui épouse Jeanne Ricou, de laquelle il a une fille Marie Du Cros qui, par son testament du 27 janvier 1681, fait une donation à sa mère, à François et Daniel Du Cros, ses oncles. Jeanne Ricou, étant veuve, se remarie successivement avec Alexandre et Antoine Du Cros, ses cousins. De son second mariage, elle a une fille qui se marie le 19 août 1681 avec Claude Jardin. De son troisième mariage, elle a encore deux filles, Anne et Marie Du Cros.
- 5° Marguerite
- 6° Antoine Du Cros

5^e degré : **Jean Du Cros** se marie avec Claire de Lauzun de Pierrelatte ; cette dernière fait son testament le 7 septembre 1704 (Martinel, notaire à Visan, Vaucluse) en faveur de ses enfants :

- 1° Jean Du Cros qui vient après ses frères ;
- 2° François Du Cros, qualifié de drapier et châtelain de Solérieux, qui épouse le 15 novembre 1712 (Poumier, notaire) Suzanne Barthélémy, fille de Louis Barthélémy et de Catherine Gourjon, de Chamaret. Le futur est assisté de Jean et César, ses frères, de nobles Petity et La Roche d'Eurre, ses parents. La future est assistée de Bonaventure Barthélémy, curé de Montségur, Antoine et Pierre Barthélémy, ses trois frères.
- 3° César Du Cros

6^e degré : **Jean Du Cros**, deuxième du nom, est le mari de Catherine Gisosély.

Il naît de cette union, Antoine Du Cros, le 17 avril 1696, jour du décès de Madame de Sévigné, ci-après.

7^e degré : **Antoine Ducros** (c'est à partir de celui-ci qu'on a écrit d'un seul mot le nom de Ducros) se marie avec Catherine Billard de Solérieux (Drôme), d'où :

- 1° Claire Ducros qui épouse le 29 janvier 1746, Louis Lunel ;
- 2° Jean Louis Ducros qui entre dans les ordres sacrés. Etant acolyte¹, son père par acte du 13 novembre 1749, lui assure une rente annuelle de 100 livres. Il devient curé des Granges-Gontardes (Drôme) ;
- 3° François Ducros qui contracte mariage le 9 février 1751 avec Agathe Sabatier de la Chadenède, fille de Jacques, bailli et juge de la baronnie de la Gorce et Salamas, et de Agathe de Verze, de La Gorce, près de Viviers dans l'Ardèche. Cette jeune femme meurt peu de temps après son mariage. François Ducros ajoute à son nom celui de St-Andrieux et, en secondes noces, contracte mariage devant Jancel, notaire à Richerenche dans le Vaucluse, le 30 octobre 1752 avec Jeanne de Châteauvieux de Bellefont, fille de noble Guy Antoine et de Marie de Pellegrin, de Grignan. Le mariage est béni le 7 novembre suivant. De ce mariage, François Ducros de St-Andrieux ne laisse pas d'enfant ;
- 4° Catherine Ducros qui meurt célibataire ;
- 5° Antoine qui est l'héritier de François ;
- 6° Etienne qui continue la postérité.

8^e degré : **Etienne Ducros**, le plus jeune de la famille, est licencié en droit. En sa qualité d'avocat, il se fixe à Grignan où il se marie le 27 novembre 1766 avec Marie Thérèse Pialla, fille de Louis et de Thérèse Françoise Gilles de Védrine. Le mariage est béni par le frère du futur, curé des Granges-Gontardes (Drôme) en présence de noble Henri Hyacinthe de Petity de St-Vincent, son parent.

De cette union naissent :

- 1° Madeleine Thérèse Ducros qui se marie à l'âge de 18 ans le 9 avril 1795 avec Jean Pierre Laurens, de Venterol (Drôme). Elle est représentée fin XIX^e siècle par les familles Laurens, dont l'un des membres est docteur en médecine, maire de Nyons et membre du conseil général de la Drôme ;
- 2° Etienne Antoine François Ducros qui suit.

9^e degré : **Etienne Antoine François Ducros** est licencié en droit, avocat au baillage de Grignan ; il est notaire de 1801 à 1828. Il épouse Rose Faure, fille de Laurent Faure, avocat et notaire, puis organisateur du Comtat Venaissin pendant la Révolution, juge du district de L'Ouvèze et l'un

des députés aux Etats Généraux de Provence, et de Marie Gachon, dont un des grands-oncles paternels fut doyen du chapitre de St-Sauveur de Grignan.

De ce mariage, naissent :

- 1° Hyppolyte Ducros, mort à Solérieux en 1878, sans postérité ;
- 2° François Auguste Ducros, licencié en droit, chevalier de la Légion d'honneur, notaire de 1828 à 1868, maire de Grignan pendant plus de trente ans. Il meurt le 29 octobre 1868, âgé de 65 ans, laissant tous ses biens à Adolphe Prosper Long, son neveu :

10^e degré : **3° Marie Amélie Hélène Caroline Ducros** se marie le 2 novembre 1812, avec Jean Henri Long, officier de santé à Venterol. Son père, Jacques Long, était aussi officier de santé.

De cette union sont nés :

- a) Henri Long, docteur en médecine, ancien maire de Nyons et ancien membre du conseil général de la Drôme ;
- b) Céleste Long, religieuse au Saint-Sacrement ;

11^e degré : **c) Marius Long**, ancien maire de Venterol, a épousé Victorine Rochier, de laquelle sont nés : Valérie Long, mariée à Amédée Viel, et Henri Long, docteur en médecine ;

11^e degré : **d) Adolphe Prosper Long**, notaire à Grignan, épouse en 1861 Evodie Marault, fille de Jean Alexis Marault, receveur de l'enregistrement, et de Julie Joséphine Plautin, tante de Monseigneur Vigne, évêque de Digne. Il a quatre enfants : Marie, Cécile, Pauline et Auguste.

Martine LANG

Sources :

- Archives Municipales de Saint-Paul-Trois-Châteaux
- Généalogies historiques Louis Devès 1883
- SAH de Saint-Paul-Trois-Châteaux
- Portraits autorisés par M. Gazado
- Photo : Martine LANG

¹ Acolyte, en religion, c'est un clerc élevé à l'acolytat, dont la fonction est de servir à l'autel.



Fédération Française de Généalogie



F lash n° 250 - mai 2018

LES MEMBRES DU PERSONNEL DU CRÉDIT LYONNAIS VICTIMES DU CONFLIT 1914-1918

« On dénombre 1592 victimes sur les 8000 membres du personnel qui ont été mobilisés. Parmi ces victimes sont représentés tous les échelons de la hiérarchie : les grooms, les coursiers, les garçons de course, les garçons payeurs, les garçons de bureau, les garçons de recettes, les garçons de caisse, les manipulateurs, les employés qualifiés, les démarcheurs, les chefs de section, les aides-caissiers, les caissiers, les conservateurs, les sous-chefs de service, les « signatures autorisées », les gérants de sous-agence, les fondés de pouvoirs, les sous-directeurs, les directeurs d'agence, les inspecteurs, les secrétaires de direction, le chef du personnel du siège central, les pompiers, un lithographe et les ouvriers ».

L'entreprise compte alors 16 400 collaborateurs à travers le monde dont 13 900 en France. De toute origine sociale, fils d'agriculteurs ou de grandes familles bourgeoises et aristocratiques, natifs de Paris et de toutes les régions, nés à l'étranger, naturalisés...

L'association « Le Cercle de généalogie et d'histoire du LCL CA SA » a entrepris la recherche de tous ces personnels à partir d'un minimum d'information : nom et prénom (pas forcément le 1^{er} de l'état civil) lieu d'affectation et emploi. Ce travail qui a duré plusieurs années débouche sur une biographie (état civil et carrière militaire), et reprend également pour 90% d'entre eux leur parcours professionnel : niveau scolaire, évolution de carrière et affectations.

Cet ouvrage « scientifique » est salué par Serge Barcellini, Président général du Souvenir Français : « *Le travail réalisé par nos trois généalogistes est exceptionnel. Il est un exemple de ce que peut réaliser la recherche combinée à la passion. Ce travail est également une chance pour l'entreprise qui fut Le Crédit Lyonnais et qui est aujourd'hui placée sous la coupe du Crédit Agricole.* »

Nous offrirons un exemplaire à chaque centre d'Archives départementales, municipales, et bibliothèques spécialisées. Nous vous proposons la souscription de ce livre qui permet comme le signale Serge Barcellini : « Sortir de cet anonymat, reconstruire des vies, tel est le but aujourd'hui de ceux, qui cent ans plus tard, sont partis à la recherche des destins individuels de chacun de ces hommes et de ces femmes qui constituent cette génération fauchée ».

Mireille PAILLEUX



F lash n° 251 - juin 2018

LETTRE OUVERTE À MADAME LA MINISTRE DE LA CULTURE

Madame la Ministre,

Nous nous adressons à vous, car depuis le 12 février, il y a vacance du poste de directeur interministériel des Archives de France, notre interlocuteur habituel.

Le 6 février dernier, lors d'une matinée-débat intitulée « *Évaluation et collecte des archives publiques* » à laquelle nous avons été conviés, vous avez initié une consultation intitulée « *Archives pour demain* ». Cette consultation est devenue effective le 16 avril dernier par le lancement d'une plateforme dédiée par M. Jean-Louis Debré, président du Conseil supérieur des Archives.

Remarquablement orchestrée, cette plateforme nous a rapidement déroutés car nous nous sommes rendu compte que les archivistes préféreraient prendre en compte leurs soucis à leur échelon sans se préoccuper le moins du monde de nous, principaux usagers qui sommes tout à fait concernés par le devenir des archives que nous avons besoin de consulter quotidiennement.

Cette constatation, nous l'avons amèrement perçue la semaine dernière lors de notre tentative de participation à cette plateforme. Nous avons souhaité intégrer « *un groupe de travail pour proposer de nouveaux outils de transparence en matière de collecte et d'élimination* ». Il nous a été répondu que ce groupe ne concernait « *uniquement que les organismes ou personnes chargées d'une mission de service public et pour les documents produits dans le cadre de cette mission* ». Nous sommes déçus par cette restriction car nous avons fait pourtant état de notre reconnaissance d'utilité publique. Nous nous permettons de vous signaler que nous avons obtenu cette reconnaissance grâce à la diligence du dernier directeur du SIAF.

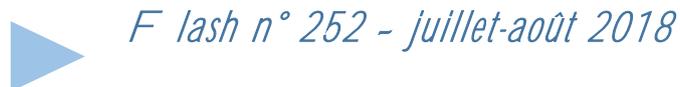
Par ailleurs, nous vous rappelons que nous siégeons au CSA au titre de notre organisme et que nous apportons un éclairage pertinent sur notre vision de l'utilisation des archives et servons à relayer les attentes du monde généalogique.

Nous regrettons fortement ce repli qui va en l'encontre de cet objectif ambitieux que vous affichez : bâtir la société du futur au moyen de la connaissance d'aujourd'hui.

Il en va de notre équilibre triangulaire et vital entre d'un côté, les Archives, de l'autre les généalogistes amateurs et d'un dernier le monde commercial.

Dans l'espoir que vous pourrez répondre favorablement à notre doléance, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Thierry CHESTIER, président de la Fédération Française de Généalogie



VOYAGE, VOYAGE, PLUS LOIN QUE LA NUIT ET LE JOUR

Ce refrain de cette chanson populaire¹ peut illustrer parfaitement le destin de certains de nos aïeux. Les vacances sont pour nous, historiens des familles, l'occasion de renouer avec les lieux où ils ont vécu, retrouver des cousins ignorés, découvrir des chaînons manquants.

En temps de paix, les voyages n'ont pas rebuté nos anciens, bien au contraire, comme les grandes migrations vers le Québec, mais aussi vers d'autres lieux très lointains, dans les siècles qui suivirent la découverte des Amériques. Force est de reconnaître que le voyage de certains fut aussi obligé (esclavage et pénitencier).

Bien sûr, les guerres font parties aussi de notre patrimoine mémoriel grâce à leurs traces (tels les destructions et les monuments aux morts) et leurs archives. Bientôt, nous allons commémorer le Centenaire de l'Armistice. Beaucoup d'associations fédérées le célèbrent déjà cet été et nous remercions tous les présidents et leurs bénévoles qui nous ont invités à venir les rencontrer mais dont nous ne pouvons honorer leur invitation.

De son côté, la Fédération française de généalogie est au cœur de deux manifestations. tout d'abord, avec l'association fédérée Hôtel des invalides.org, elle sera présente aux Journées Européennes du Patrimoine du Service historique de la Défense, au Château de Vincennes les 15 et 16 septembre prochains. D'ores et déjà, n'hésitez pas à nous envoyer des petits prospectus pour que nous les diffusons sur place.

Enfin, comme annoncé depuis des mois, notre fédération co-organise avec la Société française d'héraldique et de sigillographie, du 2 au 5 octobre 2018, le XXXIII^e Congrès international de généalogie et d'héraldique « Arras2018 » où durant trois jours, une cinquantaine de conférenciers viendront présenter leurs travaux sur le thème « Généalogie et héraldique entre guerre et paix ». À ce titre, nous vous encourageons à venir admirer les expositions conçues par le Service historique de la Défense et l'Association généalogique du Pas-de-Calais. Vous pourrez ainsi croiser d'éminents généalogistes et héraldistes internationaux. En attendant, nous vous souhaitons un bel été riche en (re)trouvailles et vous donnons rendez-vous à la rentrée pour vous présenter notre événement de fin d'année du 50^e anniversaire.

Valérie Arnold-Gautier, membre associée de l'Académie internationale de généalogie, vice-présidente de la FFG en charge des relations extérieures

¹ "Voyage, voyage" interprétée par Desireless, composée par Jean-Michel Dubois et Dominique Rivat en 1987

Documents généalogiques en vente par correspondance

Adresser les commandes à Cercle généalogique de la Drôme provençale :

Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTELIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus.

Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire.

La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée.

La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
AIDE EN GENEALOGIE		
Généalogie, mes premiers pas	6,00	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
PERSONNAGES		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,50	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiens, 29 pages)	5,50	190
Jean-Jacques MÈNURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages)	5,50	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,50	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	10,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	15,00	290
LES METIERS		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,50	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,50	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,50	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,50	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,50	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,50	180
Les Notaires au fil du temps	15,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	15,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
HISTOIRE ET GENEALOGIE		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	18,00	390
Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)	15,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	8,50	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	15,00	260
Les protestants au Désert (120 pages)	15,00	360
La santé de 1800 à 1920 (127 pages)	15,00	415
Justice de l'Ancien Régime à 1920 (180 pages) Nouveauté 2017 !	25,00	560

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 3,50 €

Arbre 7 générations 4,00 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations 4,50 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à gr. 100 250 500 3000

Prix € 1,75 3,75 5,35 7,00

Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 7 € pour 1 à 3 arbres

Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :

<http://www.genea26provence.com/>

Solution des mots croisés de Nadine

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	A	I	G	U	E	B	E	L	L	E
2	L	T		S		N	Y	O	N	S
3	P	O	T	I	N			R		P
4	H	U	I	T	A	I	N	E		A
5	A		A	E	R	E		T	A	G
6	B	A	N		C	A	R	T	O	N
7	E	U		S	I		A	E		O
8	T		B	A	S	A	L		P	L
9	I	F		U	S	U	E	L	L	E
10	Q	I		T	E		N	U	I	T
11	U	L	V	E		S	T			T
12	E	M	B	R	O	U	I	L	L	E



Cercle Généalogique de la Drôme Provençale
Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
3^e étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie
cgdp@genea26provence.com

Notre site Web
genea26provence.com

Notre Forum
genea26provence@yahoo groupes.fr

Notre page sur Facebook
facebook.com/cgdp.genealogiste

« *La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres* »

La Lettre

du

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Périodicité Trimestrielle
Direction de publication : Guy VENTURINI
Dépôt légal : décembre 1994
N° 19 C 95
ISSN 1260 – 240 X